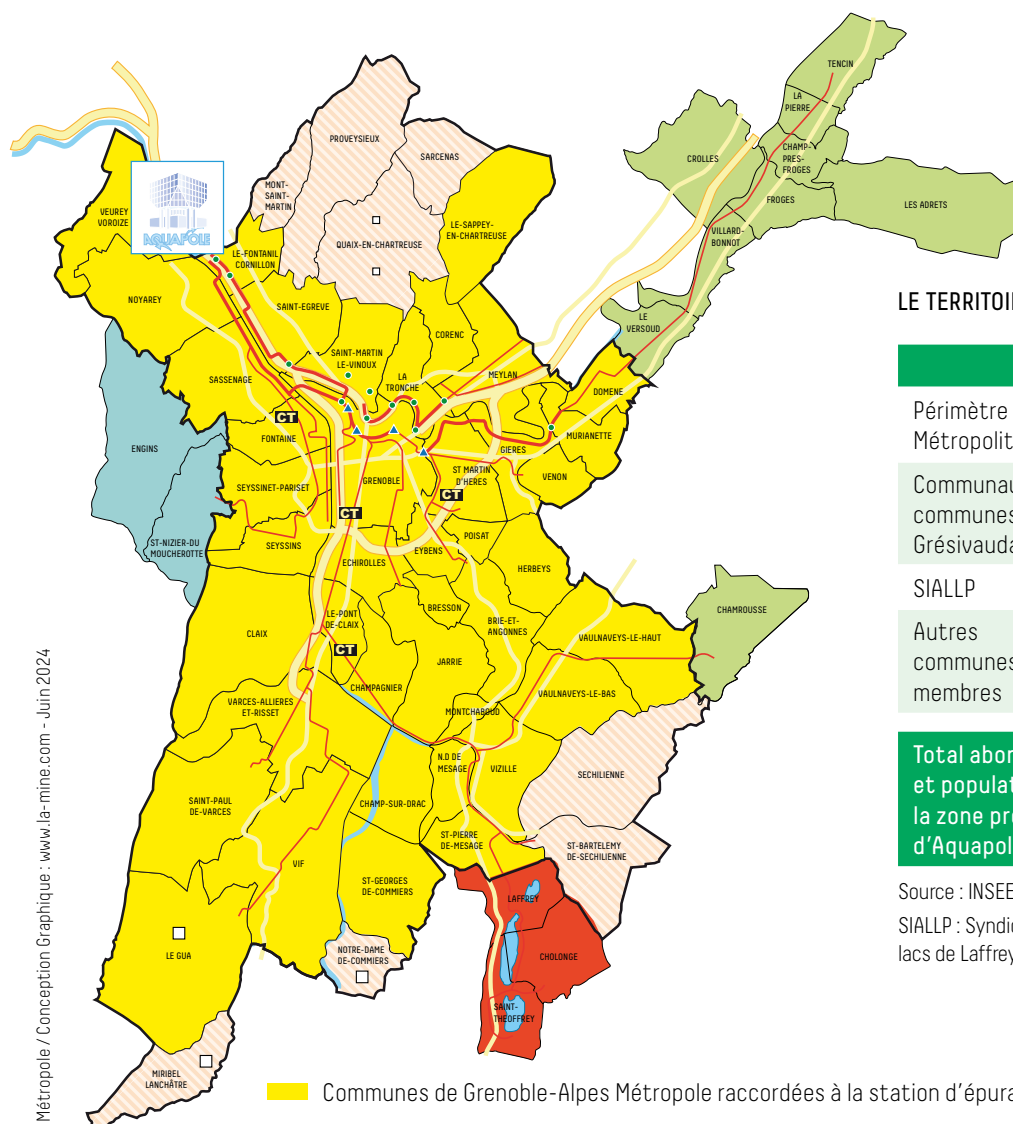


2024 SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT



LE TERRITOIRE DESSERVI PAR AQUAPOLE

	Abonnés	Population
Périmètre Métropolitain	179 121	450 278
Communauté de communes du Grésivaudan	12 088	29 680
SIALLP	973	1 421
Autres communes non membres	648	1 630
Total abonnés et population de la zone propre d'Aquapole	192 830	483 009

Source : INSEE (dernier recensement) pour la population
SIALLP : Syndicat Intercommunal d'assainissement des lacs de Laffrey et de Petichet

- Communes de Grenoble-Alpes Métropole raccordées à la station d'épuration Aquapole
- Communes de Grenoble-Alpes Métropole non raccordées à la station d'épuration Aquapole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- SIALLP
- Communes extérieures
- Collecteurs principaux
- Autres collecteurs
- Principales stations de pompage
- Déversoirs d'orage anti-cru
- Station d'épuration
- CT Centre technique

FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS



L'INSPECTION DÉCENNALE DES DIGESTEURS D'AQUAPOLE

Dans le cadre du programme des entretiens des ouvrages de la station épuration d'Aquapole, il était nécessaire d'inspecter les 2 digesteurs avec au préalable la vidange des 14400m³ de boue à l'intérieur assurée par une unité de déshydratation mobile et d'envoyer en compostage ces boues déshydratées. Cette opération a également nécessité la dépose et la repose par grutage de la « cloche » d'un poids de 117 tonnes et de 24m de diamètre qui contient le biogaz. L'ensemble de l'opération a nécessité 11 mois d'arrêt de l'installation.



ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION HYDROCUREUR RECYCLEUR

Ce type de véhicule permet de réaliser les opérations de curage des réseaux d'assainissement avec un recyclage de l'eau utilisée pour le nettoyage, réduisant ainsi considérablement la consommation d'eau potable. Grâce à cette technologie avancée, nous pourrions non seulement améliorer notre efficacité opérationnelle, mais aussi contribuer à la préservation des ressources naturelles.



STATION DE RELEVAGE DES EAUX USÉES DU RONDEAU

La programmation d'études et de travaux de la régie assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87 avec la création d'une station de pompage des eaux usées



TRIPLE CERTIFICATION

L'année 2024, le service d'Aquapole a obtenu la triple certification ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité) avec une non-conformité mineure liée à l'intervention d'un sous-traitant de niveau 2 non identifié dans le plan de prévention.

LA RÉGIE ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

2 095 Km

de réseaux publics (eaux usées, eaux pluviales et unitaires)

162

stations de relevage
des eaux usées

5

stations d'épuration

55

communes sont raccordées à la
station d'épuration Aquapole

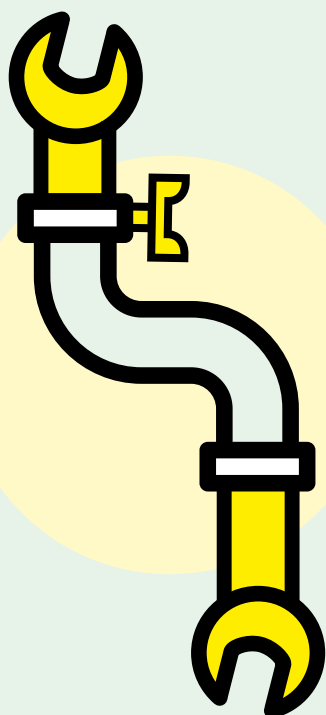
96,8 %

des eaux usées collectées arrivent dans une station d'épuration (majoritairement Aquapole) et sont dépolluées. La moyenne sur les 5 dernières années est de 96,3%, ce qui permet à la Régie d'être conforme à la réglementation.

99,8 %

des métropolitains sont
raccordés à une station
d'épuration (Aquapole ou
autre station)

LES DONNÉES D'EXPLOITATION 2024



L'ACTIVITÉ PRÉVENTIVE

205 km

kilomètres de réseaux curés
(curage manuel et mécanisé)

22,1 km

de réseaux inspectés (inspections vidéos)

3,8 km

de réseaux visités

17 km

de réseaux renouvelés

L'ACTIVITÉ CURATIVE

1 159

demandes d'interventions

99,8%

des interventions qualifiées d'urgentes
sont traitées en moins de 3 heures

284

interventions d'astreintes (intervention
sur poste de relevage)

LA STATION D'ÉPURATION AQUAPOLE

228 493 m³

reçus en moyenne par jour à Aquapole

Rendements épuratoires 2023 :

82,7 % de rendement moyen (MES/DB05/DCO)
soit -8,1 % par rapport à 2023.
Baisse exceptionnelle en lien avec
l'entretien décennale des digesteurs.

**Méthanisation des boues
et valorisation biométhane :**

Réduction de 50 % des boues à traiter grâce
à la méthanisation

Production biogaz :

- Quantité produite en 2024 : 1,5M m³*
- 21 % de la production utilisée pour les besoins du site
- Quantité produite et injectée dans le réseau GRDF : 9,6 GWh,
soit l'équivalent d'un an de chauffage pour 700 foyers
- 95% du biogaz produit a été valorisé soit en interne
(consommation directe) soit en externe (via la production de biométhane)

**dans les conditions normales de pression et de température*

LE BILAN DES TRAVAUX 2024

1,16 % (soit 14,88 kms)

des réseaux d'eaux usées et unitaires ont été renouvelés
contre 0,42% pour la moyenne nationale*. Le taux moyen sur
5 ans est de 0,82%.

EAUX USÉES

299

branchements ont été
renouvelés

44

ouvrages ont été rénovés

EAUX PLUVIALES

101

branchements ont été
renouvelés

16

ouvrages ont été rénovés

*Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur
performance en 2021 » de l'observatoire des services publics
d'eau et d'assainissement édité en juin 2023

INDICATEURS FINANCIERS



25,14 M€HT

Dépenses de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

38,71 M€HT

Recettes de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

23,7 M€HT

Dépenses d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

3,7 M€HT

Recettes d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

PRIX ET FINANCEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

19,8 M m³

assujettis à la redevance assainissement
collectif via la facturation de l'eau potable

1,29 € HT le m³

c'est le prix de l'assainissement base 120 m³

Régie assainissement

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
Standard : 04 76 59 58 17

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

COLLECTION **RAPPORT**

ASSAINISSEMENT 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



Cartographie des activités du Département de l'eau

 Eau potable

 Assainissement

 Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Belledonne

Massif des Écrins



Sommaire

02 Édito

03 Fiche d'identité du service

05 Faits marquants

06 L'année en photos

08 Perspectives

09 Les agents & les agentes

- 10 Les agents du service public de l'assainissement
- 11 Informations sociales sur le personnel des régies
- 12 Les instances de représentation du personnel
- 13 Actualités 2023 du personnel

14 L'exploitation des réseaux

- 15 Le patrimoine technique
- 16 Efficacité globale du réseau d'assainissement
- 17 Bilan des activités

24 Maîtrise des rejets non domestiques

- 25 La réglementation
- 26 Bilan des activités

29 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole

- 30 Le patrimoine
- 31 Le fonctionnement

- 32 Les indicateurs réglementaires

- 33 Les faits marquants

- 34 Les performances de l'année

35 Le service public d'assainissement non collectif

- 36 Présentation de l'activité
- 37 La réglementation et les missions du SPANC
- 38 La gestion financière
- 39 Les aides financières
- 39 Les perspectives 2025

41 Les investissements & travaux

- 41 Les activités des services travaux
- 42 Bilan des activités quotidiennes des travaux
- 44 Les projets menés pour les travaux

45 Tarification, facturation & gestion financière

- 46 Une évolution maîtrisée de la redevance
- 47 ... Et son utilité
- 48 La santé financière du service public d'assainissement

50 Gouvernance

- 51 Présentation des instances
- 52 Bilan des délibérations de l'année

54 Annexes

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'utilisateur

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux (PRGTP)

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'invest.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

● Eau potable

● Assainissement

● Gestion territoriale de l'eau

● Pilotage et support mutualisés

Édito

**LAURA
SIEFERT**

Vice-Présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d’assainissement

Après deux années particulièrement impactantes avec les épisodes de forte sécheresse de 2022 et les 3 épisodes de crue successives de fin d’année 2023, aléas liés au changement climatique, l’année 2024 a été moins exigeante pour les équipes opérationnelles de la régie assainissement.

Cela a permis de travailler à la refonte complète de l’organisation des régies avec l’accueil des activités de production d’eau potable au 1er janvier 2024 et la préparation de l’intégration des activités de distribution au 1er janvier 2025. Ces changements significatifs ne sont pas sans incidence sur la régie assainissement car des mutualisations ont pu être mises en œuvre pour poursuivre l’amélioration du service apporté à tous nos abonnés. Je tiens ici à remercier l’ensemble des équipes qui ont œuvré à cela dans le souci de l’intérêt général de ce service public essentiel.

L’année a également été mar-

quée par la réalisation du chantier de vidange et de diagnostic des digesteurs de la station d’épuration d’Aquapole qui a permis, après 10 ans de service, de vérifier l’état structurel des ouvrages pour maintenir en conditions opérationnelles cet outil de traitement, qui valorise en énergie verte les déchets d’épuration de nos eaux usées.

Des investissements conséquents ont été mobilisés pour des travaux d’ampleur comme par exemple :

- la création d’une station de pompage en ligne des eaux usées en lien avec l’aménagement du nœud dit du Rondeau entre l’A480 et la rocade sud RN87 avec,
- la création de la station d’épuration en filtres plantés de roseaux à Notre Dame de Commiers,
- ou bien encore le lancement des travaux de raccordement des eaux usées de la station d’épuration dite du Sonnant à Saint Martin d’Uriage au réseau assainissement de la Métropole à Gières. Cette opération, issue d’une co-maitrise d’ouvrage avec la communauté de communes le Grésivaudan, est une belle illustration de la solidarité avec les collectivités voisines pour le bien commun de nos administrés.

Pour améliorer notre programmation d’investissements, une stratégie ambitieuse de gestion patrimoniale s’est structurée ces dernières années avec la mise en place d’outils prédictifs et d’études diagnostics qui permettent aujourd’hui à nos services d’avoir une vision globale de l’état de santé du patrimoine de réseaux ou d’ouvrages. La programmation

de travaux peut ainsi être optimisée pour dépenser le budget au bon endroit et au bon moment.

Tout cela s’intègre dans la stratégie d’amélioration continue de la régie, qui s’organise autour d’une démarche qualité qui s’est étendue en 2024, pour la plupart de ses services, à une triple certification Qualité, Sécurité, Environnement qui assure aux usagers un service professionnel et performant au meilleur coût possible.

Le travail effectué est donc conséquent et il faudra poursuivre les efforts conduits. L’adoption de la nouvelle Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) nécessitera un investissement majeur du service pour répondre aux fortes ambitions du texte, d’une part sur le système de collecte avec un besoin confirmé de déracorder les eaux de ruissellement de nos réseaux, de gérer la pluie là où elle tombe pour en tirer le maximum de bénéfices ; d’autre part à la station d’épuration d’Aquapole où un nouveau plan de modernisation devra être construit dans les 15 ans qui viennent pour plusieurs dizaines de millions d’euros d’investissement. Il portera sur l’amélioration de notre rejet au milieu naturel, sur le traitement des micropolluants ou bien encore sur l’autonomie énergétique de ce site industriel.

Pour tout cela, les agents du Département de l’eau resteront pleinement mobilisés pour atteindre ces objectifs, comme ils l’ont été en 2024

Bonne lecture à toutes et à tous.

”

Fiche d'identité du service

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ». Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000. Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notam-

ment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

Depuis le 1er juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épuration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite les effluents de 41 communes de la Métropole et de 14 communes extérieures. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 9 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.



LES USAGERS

483 009

Habitants raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

192 830

Abonnés raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)



LE RÉSEAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2 095 KM

Réseaux EU, EP et Unitaire

650 000

Aquapole Equivalents habitants

9,5 GWh

Biométhane injecté dans le réseau GRDF

162

Stations de pompage et relèvement

350 CHACUNE

STEU le Gua, Miribel, Quaix et Notre Dame de Commiers Equivalents habitants

92,90 %

Efficacité épuratoire d'Aquapole



LES MOYENS

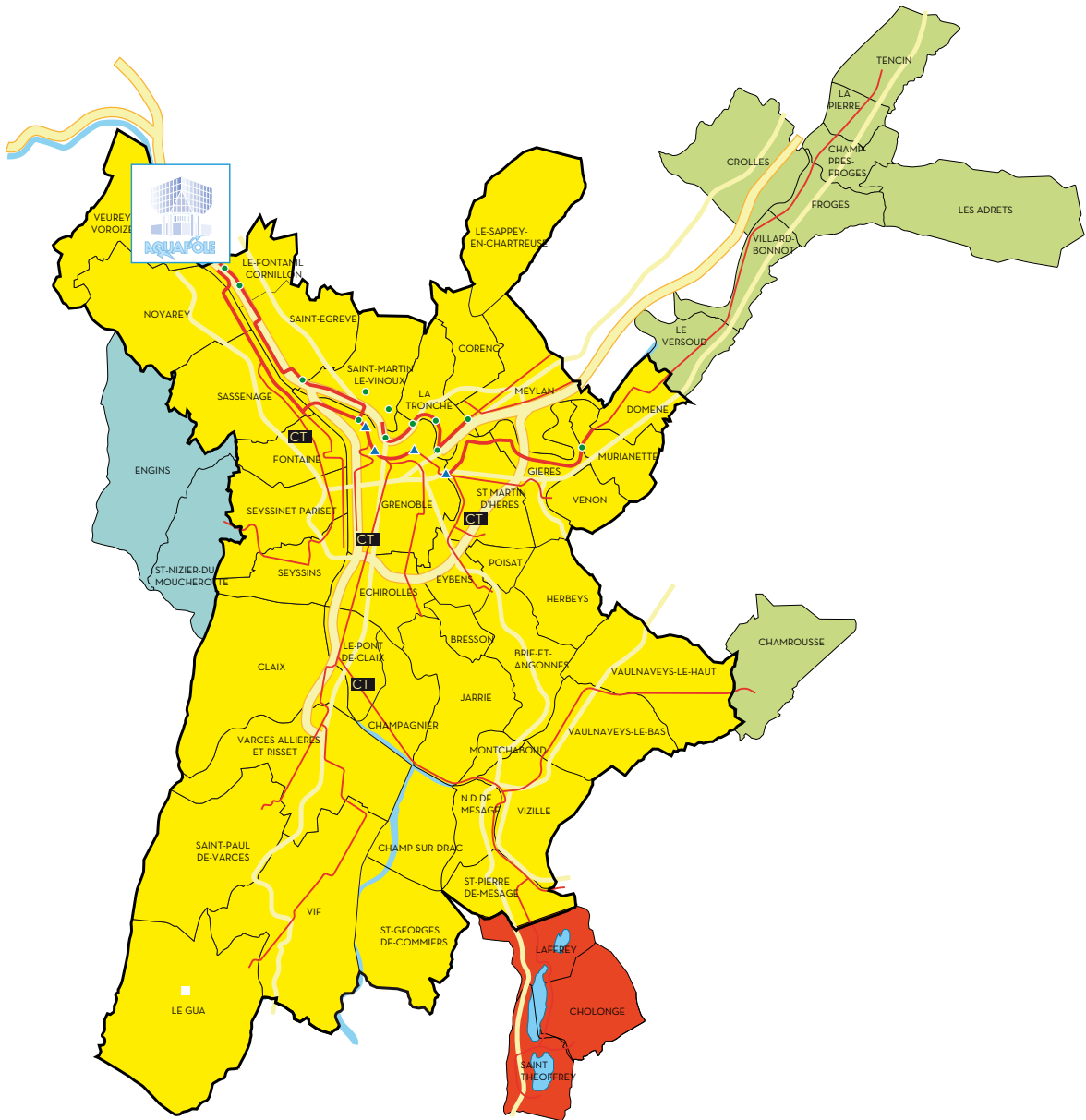
293

Personnel de la Régie métropolitaine

41,45 M €HT

Budget de la compétence assainissement (Fonctionnement et Investissement)

ZONE PROPRE AQUAPOLE



- LA METRO

SIALLP

Communauté de communes Le Grésivaudan

Communes extérieures
- Collecteurs principaux

Principales stations de pompage

Station d'épuration
- Autres collecteurs

Déversoirs d'orage anti-crue

CT Centre technique

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Faits marquants généraux

01

L'inspection décennale des digesteurs d'Aquapole

Dans le cadre du programme des entretiens des ouvrages d'Aquapole, il était nécessaire d'inspecter les 2 digesteurs avec au préalable la vidange des 14400m³ de boue à l'intérieur assurée par une unité de déshydratation mobile et envoi en compostage des boues déshydratées. Cette opération a également nécessité la dépose et la repose par grutage de la « cloche » d'un poids de 117t et de 24m de diamètre qui contient le biogaz. L'ensemble de l'opération a nécessité 11 mois d'arrêt de l'installation.



02

Service exploitation

Une crue de la Romanche a provoqué un phénomène important d'érosion de berge, entraînant une dégradation significative d'un collecteur d'eaux usées situé à proximité. Cette situation a fragilisé les infrastructures d'assainissement en place, augmentant les risques de pollution du milieu naturel.



03

Achat d'un nouveau camion hydrocureur

Ce type de véhicule permet de réutiliser l'eau usée après traitement, réduisant ainsi considérablement la consommation d'eau potable. Grâce à cette technologie avancée, nous pourrions non seulement améliorer notre efficacité opérationnelle, mais aussi contribuer à la préservation des ressources naturelles.



L'année en photos



Mars

Journée mondiale de l’eau du 22 mars – Visites grand public de la station Aquapole.



Juillet

Entretien décennale des digesteurs - Grande opération de nettoyage.



Août

Rénovation et mise en service de la station d’épuration de Notre-Dame-de-Commiers (filtre plante & roseaux)



Octobre

Forum des métiers de la transition écologique pour présenter les métiers techniques de l'eau et de l'assainissement aux participants.



Novembre

Campagne de communication et d'information sur les déchets chimiques.



Décembre

Forum « Eau dans la ville », échange d'expériences avec des professionnels du bâtiment et de l'aménagement.

Perspectives

01

Amélioration de la culture sécurité au sein des régies

Suite au recrutement d'un animateur sécurité au sein des régies les actions amélioratives autour de la thématique de la sécurité des agents ont été nombreuses mais les résultats sécurité restent sensibles et insatisfaisants. Une réelle culture sécurité au sein des régies doit être mise en œuvre et bâtie sur le long terme pour qu'elle soit solide et apporte des résultats significatifs.



02

Déployer à l'échelle de l'ensemble des services le diagnostic permanent (Diag Perm) du système d'assainissement

Depuis 2022, le « Diag Perm » est opérationnel au sein de la régie. Il doit encore être consolidé et approuvé par toutes et tous pour devenir un réel outil de pilotage et d'aide à la décision de l'ensemble des services opérationnels.

Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est un processus continu de surveillance et d'évaluation de l'état et du fonctionnement des installations d'assainissement. Il inclut des inspections terrain et l'analyse de données issues de la métrologie qui permettent par exemple d'identifier les entrées d'eaux claires parasites qui surchargent les ouvrages. Il vise à détecter précocement les dysfonctionnements pour en réduire les impacts environnementaux et sanitaires et orienter les travaux pour améliorer la performance et la durabilité du système.



03

Poursuite des investissements en lien avec le Schéma Directeur Assainissement ainsi que toute la politique améliorative de gestion patrimoniale

Depuis 2017, la direction Etudes et Travaux décline les actions majeures issues du schéma directeur pour éliminer les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel par temps sec, puis par temps de pluie. Ça restera un objectif majeur pour 2025 tout comme la poursuite du déploiement d'outils prédictifs d'aide à la décision sur la gestion patrimoniale de nos ouvrages.

PARTIE 1

Les agents & les agentes

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



← Quentin et Yohan sur le site de Fontenay l

01

Le personnel de la Régie de l'assainissement

La Régie de l'assainissement est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux et ouvrages sur l'ensemble des 49 communes. Ces agents assurent principalement les missions de collecte, transfert des effluents et traitement sur les stations d'épuration dont la Régie a la gestion.



← Yohann à l'assainissement non collectif



← Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique

02

Le personnel mutualisé avec l'eau potable

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale, les études générales et le service travaux.



← Agnès, au service des travaux

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains - dont EIT)	Services Mutualisés technico- administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	92	107	94	293
Effectif moyen à l'année (ETP)	96	103	94	293
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.24	25	16	27	68
Stagiaires de la FP au 31.12.24	0	0	0	0
Agents de droit public CDI au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	2	2
Détachés au 31.12.24	17	47	34	98
Agents de droit privé CDI au 31.12.24	43	39	28	110
Agents de droit privé CDD au 31.12.24	1	4	3	8
Apprenti au 31.12.24	6	1	0	7
Stages rémunérés « dans l'année »	0	0	0	0
Stages non rémunérés « dans l'année »	9	2	0	11
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	8	12	57	77
Hommes	84	95	37	216
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	8	10	31
Âge : [30 - 40]	23	18	13	54
Âge : [40 - 50]	22	31	31	84
Âge : [50 - 60]	27	38	30	95
Âge : [60 - 70]	3	11	10	24
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	43	15	18	76
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	18	13	12	43
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	11,2%	12,9%	3,6%	8,8%
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	6	7	1	14
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	2	0	3
Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt	1	2	4	7
Taux de fréquence	38,9%	42,3%	6,6%	29,7%
Taux de gravité	0,24%	3,81%	0,03%	2,32%
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	87	100	81	268
Nombre total de jours de formation	379	480	391	1150
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	150	203	12	365

En 2024, le service production Drac Romanche et la cellule étude et travaux ont été transférés de la SPL EDGA à la Métropole, transférant 50 employés, majoritairement des CDI de droit privé, ce qui a augmenté leur nombre de 80%. Le nombre d'agents détachés a aussi augmenté (+38%), tandis que celui des agents titulaires a diminué (-32%). 32% du personnel est âgé de 50 à 60 ans, présageant des départs massifs à la retraite dans les 10 prochaines années. Malgré des actions de sécurité renforcées depuis mars 2023, les accidents du travail avec arrêt ont augmenté à la régie eau potable (+4) et restent élevés à la régie assainissement (7 accidents), en partie suite à l'augmentation des effectifs à la régie eau potable.

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CT 01 Janvier 2024 (pour info)	Point d'étape n°1 sur le transfert de la société publique locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes
CT 27 juin 2024 (pour info)	Point d'étape n°2 sur le transfert de la société publique locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes Point d'étape recrutement par le SYMBHI des agents de la Commission Locale de l'Eau
CT 17 octobre 2024 (pour avis)	Modification des 2 règlements du temps de travail (public et privé) dans la continuité de l'évaluation du projet ROTT Réorganisation du département de l'eau et transfert de personnel de la SPL EDGA du 01.01.2025
CT 10 décembre 2024 (pour avis)	Mise en place des autorisations spéciales d'absence "égalité" Note d'organisation du temps de travail des services réseaux eau et sources

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social. Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE du personnel des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2024, 10 séances ont eu lieu ayant traité les sujets suivants (non exhaustif) :

- liste du personnel au 1er Janvier 2024 ;
- futur règlement d'astreinte ;
- bilan pluriannuel sur les accidents du travail ;
- moyens d'informations des salariés sur l'action sociale du CSE ;
- budget prévisionnel 2024 ;
- transfert de la distribution SPL EDGA, Retour rencontre CSE SPL / CSE Metro ;
- règlement intérieur du CSE ;
- garantie Malakoff ;
- nouvelle organisation du département de l'eau et des directions opérationnelles ;
- chèques vacances, visites médicales, plan canicule.

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Préparation de l'accueil des salariés de la SPL EDGA

A partir de la délibération du 29 mars 2024 actant la reprise en régie directe des missions de distribution confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions d'accueil du personnel transféré.

Des entretiens individuels ont été conduits et chaque personne a fait l'objet d'un suivi administratif pour assurer sa continuité de carrière.

Dans le même temps, des groupes de travail entre les cadres régie et EDGA ont eu lieu pour définir l'impact organisationnel de ce rattachement dans l'organigramme des Régies. La nouvelle direction d'exploitation des réseaux d'eau potable et assainissement a été réorganisée en profondeur. L'essentiel des missions d'exploitation sont désormais internalisées sous la régie directe de la Métropole.

Enfin, tous les services de gestion des moyens (RH, bâtiments, sécurité, informatique, véhicules...) ont travaillé à l'accueil du personnel.

Notamment la gestion du bâtiment Vaujany a été en grande partie transférée également, permettant à l'activité d'être maintenue sur ce site.

Séminaire sécurité du personnel technique au Stade des Alpes



Le 14 mai 2024, une matinée dédiée à la sécurité a été organisée dans le but de renforcer et promouvoir une culture de la sécurité à tous les niveaux du département de l'eau. Cette initiative visait à sensibiliser aux enjeux de la prévention des risques professionnels et à encourager les comportements sécuritaires afin de réduire les risques d'accidents ou de maladies, tout en favorisant la cohésion d'équipe. Elle s'est appuyée sur deux principes fondamentaux de sécurité :

- la minute d'arrêt ;
- osez dire.

PRINCIPES DE SÉCURITÉ

Retour séminaire



LA MINUTE D'ARRÊT

- Je prends une minute pour analyser la situation
- Je réfléchis à l'analyse des risque et aux moyens appropriés face aux risques identifiés (EPI, signalisation...)
- Je sécurise **AVANT** d'agir
 - j'atténue ou (1er principe de prévention) je **supprime** le risque si possible
 - Si **tout est sécurisé**, je peux démarrer
 - Sinon je stop et j'**OSE DIRE** à mon superviseur et collègues les situations non maîtrisées

OSEZ DIRE

1 accident sur 3 est causé par un dysfonctionnement connu des services

Nous sommes tous responsables de notre sécurité et de la sécurité de nos collègues

N'hésitez pas à faire remonter toute situation à risque non identifiée à votre hiérarchie et votre équipe



PARTIE 2

L'exploitation des réseaux

LE PATRIMOINE TECHNIQUE



← Réseau unitaire visitable – Grenoble

01

Le réseau

Le réseau d’assainissement évacue les eaux hors des espaces urbanisés. Trois types de réseau existent : les réseaux d’eau usée, les réseaux d’eau pluviale et les réseaux unitaires qui conjuguent les deux fonctions d’évacuation d’eaux usées et d’eaux pluviales. La Métropole exploite plus de 2000 km.



← Poste de relevage eaux usées - Grenoble

02

Les relèvements

Les postes de relèvement sont des stations de pompage réparties sur tout le réseau et permettant l’évacuation des eaux usées lorsque l’écoulement gravitaire est insuffisant.



← Station d’épuration – Miribel Lanchâtre

03

Les stations d’épuration rurales

Les stations d’épuration sont les exutoires des réseaux d’assainissement. Elles assurent le traitement des pollutions présentes dans les eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel.

Réseaux d’eaux usées	947 km	Taux de desserte	99,8%
Réseaux d’eaux pluviales	810 km	Postes de relevage	162 u
Réseaux unitaires	338 km	Déversoirs d’orage	23 u
Réseau total	2 095 km	Surverses de sécurité	30 u

EFFICACITÉ GLOBALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

EFFICACITÉ DU SYSTÈME : CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Un réseau d’assainissement possède des déversoirs d’orages évacuant directement au milieu naturel un surplus d’effluents pour éviter la saturation du réseau. Un système de collecte est performant s’il recourt au minimum à ces déversoirs.

La conformité de la collecte des effluents est un indicateur réglementaire exigeant la capacité du réseau à transiter 95% des flux de l’année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15).

L’arrêté du 21 juillet 2015 révisé par l’arrêté du 31 juillet 2020 : autorise à exclure de ce calcul les cas de situation inhabituelle « imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d’entretien ».

	2022	2023	2024
Conformité réglementaire	100 %	100 %	100 %
Conformité avec situations inhabituelles	97,5 %	94,7 % (96,3% en moyenne sur 5 ans)	96,8 % (96,5% en moyenne sur 5 ans)
Situation inhabituelle	Rupture vis Fontenay 2	By pass Fontenay II pendant travaux, Pannes sur vis Fontenay II	Rien à signaler
Volume déversé lors de la situation inhabituelle	1 317 769 m³	5 726 170 m³	1 352 410 m³

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

BILAN GLOBAL DU SYSTÈME DE COLLECTE

L’ensemble des déversoirs d’orage installés sur le système de collecte ont engendré pour l’année 2024 un volume de déversement vers le milieu naturel de 3,91 millions de m3, cette donnée intègre toutes les situations inhabituelles. En 2024, les situations inhabituelles sont à l’origine de 23.6% du volume total des rejets au milieu (en net amélioration par rapport à 2023 avec 59.8%) et sont essentiellement dues à des casses matérielles intervenues sur le site de Fontenay 2.

Le déversoir d’orage de Fontenay I situé à l’amont de Fontenay 2 représentant à lui seul 63,6 % de la totalité des rejets.

A noter que le cumul de la pluviométrie annuelle en 2024 a été plus important que celui de 2023 (1163 mm pour 2024 contre 1098 pour 2023, données issues du pluviomètre Philippeville à Grenoble) mais n’a pas entraîné une dégradation du coefficient de collecte du réseau (rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d’orages). Le rapport s’est bonifié passant de 94.7 % à 96.8%, entraînant une amélioration du critère de conformité du système (moyenne glissante sur 5 ans) qui passe de 96,3 à 96,5 %.

BILAN DES ACTIVITÉS :

LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS : (SYNTHÈSE ET DÉTAIL DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)

Les demandes d'intervention curatives sont collectées auprès du standard de la régie assainissement situé au 1 place André Malraux à Grenoble puis affectées en fonction de leur nature et de leur localisation aux 4 secteurs d'exploitation.

Pour l'année 2024, 1159 demandes ont été formulées hors astreinte. Ces interventions sont en diminution par rapport aux années précédentes, 2023 : 1547 ; 2022 = 1 386.

27 % des demandes d'intervention ne concernent pas le patrimoine de la régie assainissement et pour plus de 95 % d'entre

elles auront été réalisées avec un véhicule léger d'intervention rapide en mono-opérateur pour éviter le déplacement de camion poids-lourd.

Remarque : Les interventions qualifiées d'urgentes en 2024 ont été traitées à 100% en moins de 3 heures et 99,8% des interventions non urgentes ont été exécutées en moins de 7 jours conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la démarche qualité.



↑ Franck et Gregory dans le parc Jean Verlhac

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis ».

Années	Taux de débordement
2024	0,035
2023	0,053
2022	0,031
2021	0,044
2020	0,033
2019	0,051
2018	0,044

En 2024, ce taux s'établit à 16/450 soit 0.035, une valeur en baisse de 0,018 par rapport à 2023 (0,053). Il se situe dans la fourchette des valeurs de ces dernières années qui fluctuent entre 0,03 et 0.05.

Ce taux est lié et varie en fonction de l'intensité des événements et du niveau pluviométrique observés chaque année.

Remarque : valeur proche de la moyenne nationale calculée en 2014 (0,04).

LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l’entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d’extension ou de création d’ouvrages d’assainissement sur l’ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

- U ne nouvelle baisse d’environ 10% est constatée par rapport à l’année 2023 au niveau du curage préventif des réseaux, le taux de curage s’élève tout de même à 9,8% du linéaire total. Il reste satisfaisant et toujours supérieur à la moyenne nationale de l’ordre de 9%.
- L’affectation d’une partie des ressources et moyens vers l’activité « curage des avaloirs » explique cette baisse.
- Un taux de désobstruction encore en baisse puisqu’il atteint 7,9 % en 2024 après une très bonne année en 2023 avec un taux à 10,1% (9.1% en 2022, 11% en 2021, 24% en 2020, 33% en 2019). Remarque : Une vigilance particulière sera portée sur l’évolution de ce taux (nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux) dans les prochains mois en raison de l’évolution du taux de curage préventif des réseaux. L’objectif est de s’assurer que cette baisse n’engendre aucune incidence sur le fonctionnement des réseaux de collecte.
- Une stabilisation du nombre d’interventions pour le nettoyage des bâches

de postes de relèvement, permettant de dégager de la disponibilité des agents pour d’autres activités. En 2024 on dénombre 666 interventions, en 2023 605 et 815 en 2022.

- Une réactivité du service maintenue, pour toutes demandes d’interventions qualifiées « urgente » leur réalisation s’exécute à 99,8% en moins de 3 heures.
- Une augmentation de l’activité d’inspection télévisée (ITV) des réseaux, 34 Km en 2024 (32,9 en 2023 et 31, 7 Km en 2022) soit 1.62% du linéaire total dont 65% réalisés par nos propres équipes (56% en 2023 et 43% en 2022).
- Une activité de maçonnerie qui se maintient en 2024 avec une baisse de 2,8% par rapport à 2023, des résultats à nouveau en dessous des objectifs annuels fixés. L’absentéisme dans le secteur impacte fortement l’activité. Une nouvelle dynamique devrait se mettre œuvre avec l’arrivée d’un nouveau responsable et le recrutement d’un nouvel agent sur le secteur.
- Une baisse significative de l’activité de fond, pour 2024 le curage des réseaux visitables a diminué de 17,3 % et les visites de – 37,5%. Ces baisses s’expliquent par les difficultés de recrutement. Une amélioration est attendue pour 2025 avec la décision de revaloriser en 2025 ces métiers.
- Le maintien de l’activité « curage des avaloirs » grâce à une importante in-traitance par les différents secteurs opérationnels : 44% de l’activité a été réalisée par les équipes internes en 2024 contre 18,8% en 2023. Cette reprise a été possible grâce à la disponibilité dégagée sur d’autres activités.

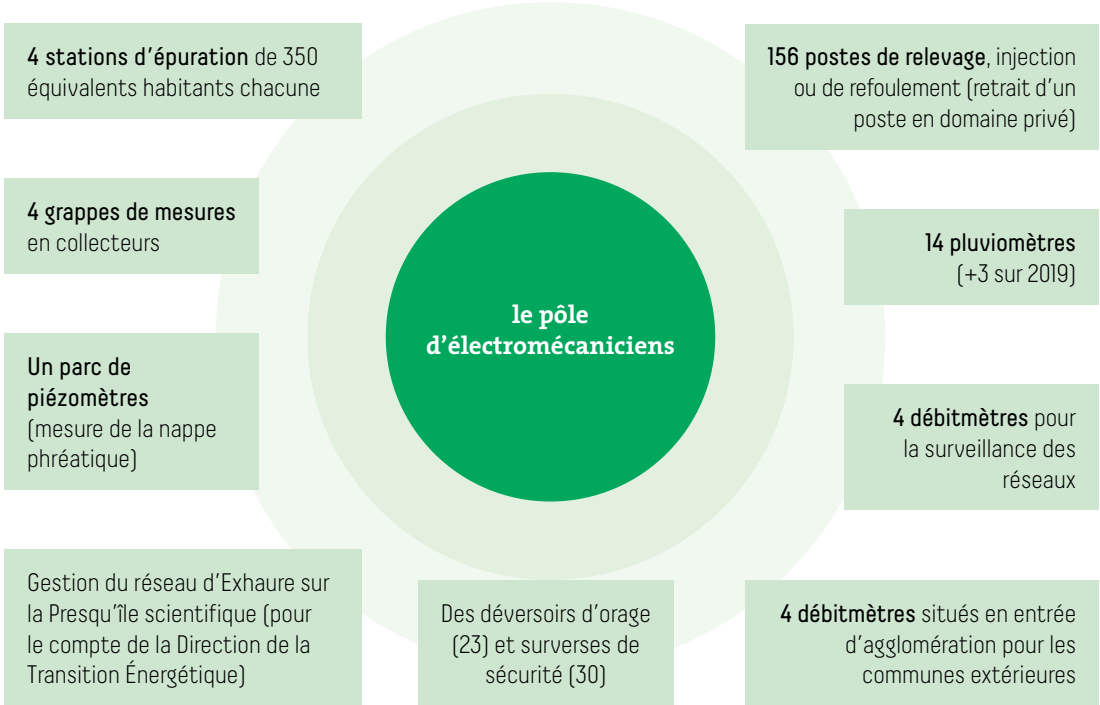
SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d’ouvrage externe, soit des travaux d’autres concessionnaires, de communes, d’autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs.

En 2024, à l’exclusion des zones d’aménagement, des viabilisations de terrains constructibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 335 branchements neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal dont aucun par le biais des marchés à bons de commande de la Métropole refacturés aux usagers : cela représente une baisse de 31% par rapport à 2023.

L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE
(TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle d'électromécaniciens est chargé du suivi technique : En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.



Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

Refus de dégrillage 2024 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.

Les données de l'année 2024 sont :

Grenoble Fontenay 2 : 1 benne de 8 tonnes (16 tonnes en 2023, 8 tonnes en 2022, 24 en 2021, 16 en 2020)

Saint Martin d'Hères – PERI : 1 benne de 2 tonnes (idem 2020, 2021 et 2022, 2023)

Total : 10 000 kg de refus de dégrillage pour 2024

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :

96 tonnes en 2024 (86 tonnes en 2023, 133 tonnes en 2022, 163 tonnes en 2021).

La valeur 2024 est stable par rapport à 2023 et correspond à l'activité d'un secteur toujours concerné par un taux d'absentéisme important et du renouvellement de personnel. Les données 2025 devraient s'améliorer et retrouver des valeurs proches de celles de 2021 ou 2022.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

793 tonnes en 2024 (994 tonnes en 2023 / 1 149 tonnes en 2022 / 1 426 tonnes en 2021)

Au cours de l’année 2024, 284 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (après une diminution forte ces dernières années nous sommes arrivés sur une phase de stabilisation : 279 en 2023 alors que précédemment, -13% / 2021 // -4% / 2020).

Ces baisses successives s’expliquent par les efforts effectués par la régie pour filtrer les alarmes et les temporiser lorsqu’elles ne sont pas prioritaires.

Pour rappel également, en 2022, les secteurs d’astreinte électromécanique ont été réduits de 3 à 2 secteurs.

Depuis plusieurs années le nombre d’interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l’amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux amélioratifs) et du process de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés ont été réalisées sur les 57 piézomètres par les équipes d’électromécaniciens en 2024 (février, mai, août et novembre).

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent de fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie,

une forte quantité d’eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 7 piézomètres (19 si on intègre les équipements sur le réseau d’exhaure du système de géothermie) raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l’outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d’avis relatifs aux branchements d’assainissement prévus dans le cadre de l’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, permis d’aménager, déclaration préalable, certificat d’urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l’émission de l’avis technique, la transmission au service d’urbanisme communal compétent de l’avis et du règlement intercommunal d’assainissement.

En 2024, la régie a émis 1657 avis sur autorisations d’urbanisme transmises dont 69 dossiers en assainissement non collectif (Soit une baisse de 7% par rapport à 2023) qui se répartissent de la façon suivante :

- 740 avis sur permis de construire ;
- 644 avis sur déclarations préalables ;
- 41 permis d’aménager ;
- 19 permis de démolir ;
- 144 avis sur certificats d’urbanisme ;
- 69 dossiers ANC tout format confondu.

L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2024, les prestataires ont réalisé l'auscultation télévisuelle de 11,9kms de réseaux (14,5 km en 2023, 18km en 2022, 14,5 en 2021).

Sur la même période, l'équipe de la régie assainissement a inspecté 22,1kms de réseaux (18,7 km en 2023, 14,5km en 2022 / 19,1 en 2021).

La capacité interne de la régie sur cette activité atteint un très bon niveau (65% de l'activité ITV : +8% par rapport à 2023), démontrant la bonne gestion des deniers publics.

Les objectifs du service à savoir :

- réduire le pourcentage global d'inspection TV sur le territoire métropolitain (objectif non intégré à la démarche qualité de 1,5% du linéaire total des réseaux : 1,6% depuis 2020.) ;

- augmenter la part réalisée par l'équipe régie par rapport à la sous-traitante : 41 % en 2019 , 85 % en 2020, 57 % en 2021, 45 % en 2022, 57 % en 2023 et 65% en 2024.

sont parfaitement remplis.



Inspection réseau

LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

- À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

24 300 regards ont ainsi été traités au cours des deux campagnes 2024 ce qui reste relativement stable d'une année sur l'autre.

- Sur le plan curatif, les agents de la régie assainissement n'ont pas traité de demandes individuelles comme c'était le cas en 2023 (de l'ordre de 500 interventions). Ce choix a été fait car il y a très peu d'efficacité constatée à faire des interventions ponctuelles non coordonnées à l'échelle d'un quartier.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. 2 à 3 campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine auxquelles s'ajoutent des interventions ponctuelles à la demande.

En 2024, le nombre d'interventions s'élève à 32 660 soit une hausse de +57% qui correspond à la tendance logique à la vue des enjeux sanitaires sur le territoire.

Toutefois, il est important de préciser que, sur un territoire urbain comme celui de la métropole de Grenoble, la présence des avaloirs sur un réseau d'eaux pluviales n'est responsable qu'à 4% de la prolifération des moustiques (Source EIRAD).

LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2024 la régie assainissement a investi en matière d’entretien ou de renouvellement :

- 1 507 800 €HT pour des petits travaux de réparation ou de modification d’ouvrages (-20%) ;
- 195 300 € HT pour du matériel de métrologie et électromécanique (-16%) ;
- 285 000 € HT pour l’entretien des avaloirs du réseau pluvial, (+11% : quelques difficultés de gestion et pilotage du marché) ;
- 152 000 € HT pour la dératisation et la démoustication (-20%) ;
- 66 300 € HT pour les fontes de voirie et les produits de scellement (-37%) ;
- 53 000 € HT en métallerie et serrurerie principalement sur les postes de relèvement (-25%).
- 48 300 € HT en inspection télévisée sous-traitée (stable).

LA SÉCURITÉ

Le métier d’égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d’assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- le livret d’accueil avec les consignes de travail en sécurité ;
- les habilitations (électriciens, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...) ;
- les contrats d’entretien des appareils participant à la sécurité ;
- les équipements de protection individuelle et collective ;
- les actions d’amélioration ;
- les fiches de procédure ;
- les formations ;
- les exercices d’évacuation en milieu confiné ;
- Les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020 ;

Depuis cette année, la direction des régies a continué de renforcer sa démarche sécurité avec la mise en place de nouvelles actions et la consolidation des initiatives précédentes. Le poste d’animateur sécurité, créé l’année dernière, a permis de dynamiser davantage

les efforts au sein des régies, en étroite collaboration avec les chefs de service et chefs d’équipe.

Des supports d’animation de sécurité sont fournis à l’ensemble des services de manière régulière afin de maintenir et renforcer une culture sécurité autour de différentes thématiques. Ainsi que la diffusion de situation à risque, accident ou évènement dangereux.

En collaboration avec le service prévention, l’animateur technicien sécurité et les chefs d’équipe ainsi que certains agents, la mise à jour du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels a été engagée sur l’ensemble des services du département de l’eau. Ce qui a permis d’alimenter le plan d’action sécurité menant à la mise à place de nombreuses avancées d’actions sécurité.

Le 14 mai 2024, une matinée dédiée à la sécurité a été organisée dans le but de renforcer et promouvoir une culture de la sécurité à tous les niveaux du département de l’eau. Cette initiative visait à sensibiliser aux enjeux de la prévention des risques professionnels et à encourager les comportements sécuritaires afin de réduire les risques d’accidents ou de maladies, tout en favorisant la cohésion d’équipe. Elle s’est appuyée sur deux principes fondamentaux de sécurité :

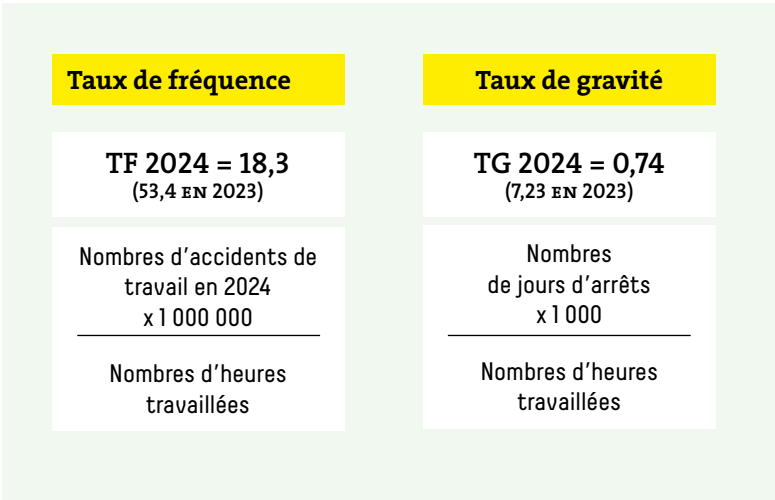
- la minute d’arrêt ;
- osez dire.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

Au titre de 2024, 7 accidents du travail ont été recensés dont 2 accidents de trajet. Cela a représenté 283 jours d’arrêt au sein des équipes de l’exploitation assainissement.

Tous ces accidents ont été analysés afin d’identifier des pistes d’amélioration. La plupart sont liés à des efforts de soulèvement, des faux mouvements ou à la manipulation de charges.

C’est pourquoi des actions comme l’échauffement matinal, bouger au travail ont pris de plus en plus d’importance pour éviter les efforts musculaires à froid.



Plus le taux de fréquence est élevé, plus il est important à prendre en compte. Pour les métiers techniques, la moyenne française est autour de 40 à 50%. Dans les métiers administratifs, un taux supérieur à 5 ou 10 peut être un signal d’alerte.

De même un taux de gravité supérieur à 1 ou 2 dans les métiers techniques signifient que les accidents entraînent des arrêts longs. Pour les métiers administratifs, un taux supérieur à 1 est un signal d’alarme fort.

Ces taux signifient qu’une culture de la sécurité et une prise de conscience collective se reflètent dans ces chiffres. Ces efforts doivent être maintenus afin de renforcer cette culture et de garantir un environnement de travail sûr et sain.



↗ Yohan, Quentin, et Lawrence sur le site de Fontenay l

PARTIE 3

Maîtrise des rejets non domestiques

Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.

Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.

LA RÉGLEMENTATION

LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2024, 120 établissements disposaient d'une autorisation et 27 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 54 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

- une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence

entre la consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis ;

- un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, qui est calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;
- un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

BILAN DES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1er janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l’eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s’agit notamment des activités de commerce de détail, d’hébergement de personnes, de restauration, d’activités tertiaires ou relatives à l’hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés). Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au

chapitre 10 du règlement du service public d’assainissement collectif. Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait l’objet d’un engagement de rejet d’eaux usées assimilées domestiques. **En 2024, aucune entreprise n’a régularisé ce droit au raccordement.**

LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu’elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis de construire déposées par des industriels : 59 avis ont été rendus en 2024 (contre 68

avis en 2023). Globalement l’activité de gestion des avis sur documents d’urbanisme est en baisse constante depuis plusieurs années.

LES CHANTIERS DE RABATTEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d’eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

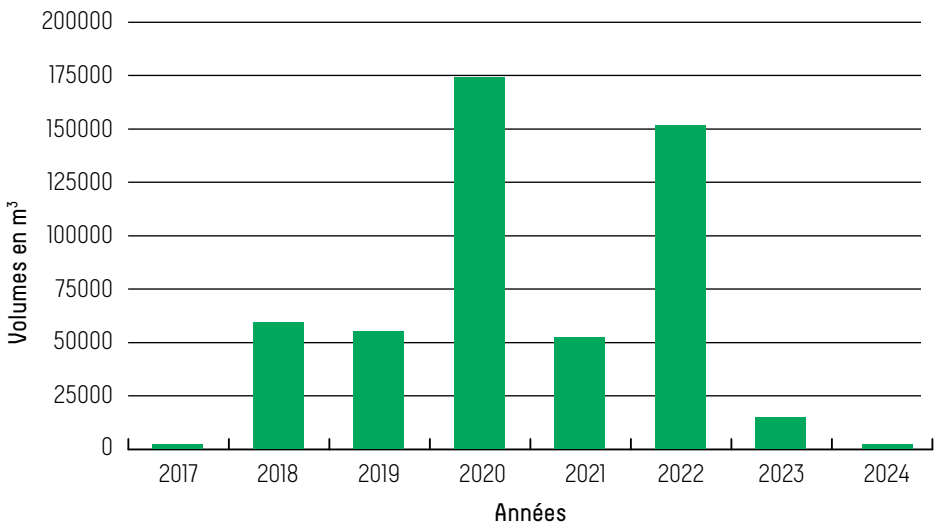
- les prescriptions techniques du rejet d’eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

En 2024, 25 chantiers de pompage (28 en 2023) ont été suivis dont 7 ont fait l’objet de conventions temporaires de déversement au réseau d’assainissement public.

Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s’élève à 25 630 € HT en 2024 (le montant facturé par chantier variant de 453,1 € HT à 8 270 € HT). Ce montant était de 22 641,8 € HT en 2023. L’admission de ces rejets d’eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l’ordre de 100 m3/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 1 389 m3 pour l'année 2024 ce qui est une valeur très faible).

Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire



SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Grenoble Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

- La présence d'hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- Les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- L'obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- Les rejets d'eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d'épuration.

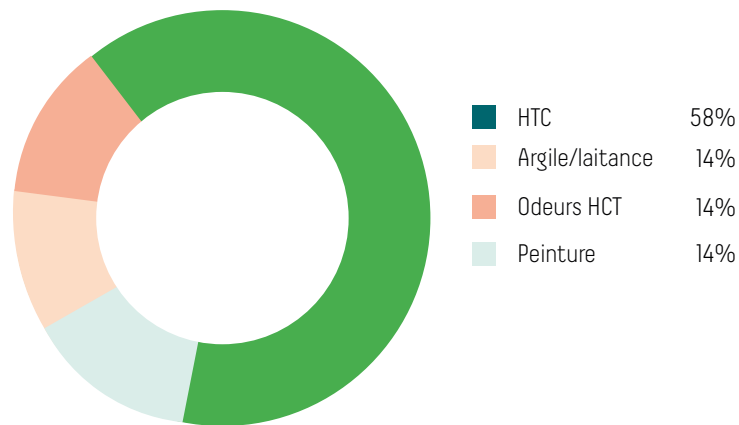
Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d'eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d'eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement ou à des branchements non conformes

mais aussi de déversement d'usagers domestiques.

En 2024, 7 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l'objet d'un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (11 pollutions recensées en 2023) :

- nature des réseaux : 14 % des pollutions concernaient les réseaux d'eaux usées et unitaires et 86 % ont été identifiées sur les réseaux d'eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 43 % des cas, l'origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 57 % des cas, il s'agissait d'une pollution aux hydrocarbures.

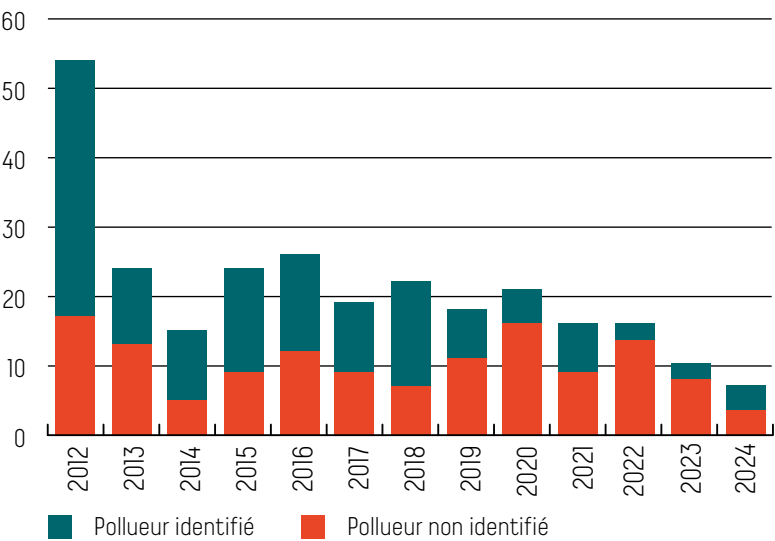
Répartition du nombre de pollutions par nature
Année 2024



Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 714,38 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

L'évolution du nombre d'interventions est plutôt à la baisse ces dernières années comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du nombre d'interventions pour pollution
de 2012 à 2024



PARTIE 4

L'unité de traitement des eaux usées Aquapole

LE PATRIMOINE

Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaines ainsi que 14 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère. Les eaux usées arrivant en station sont traitées sous plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.



Une visite guidée pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars



Nelly, dans le laboratoire



Visite d'Aquapole

LE FONCTIONNEMENT

Le pré-traitement

Cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage.

Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage.

Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage.

La décantation lamellaire

Cette étape permet par décantation des eaux la séparation des matières en suspension.



Le traitement biologique

Cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de bio-filtres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m³/s afin de répondre aux exigences de l'actuelle directive eaux résiduaires urbaines (DERU) qui a été modifiée en 2024 et qui apportera de nouvelles contraintes réglementaires suite à sa transcription en droit français.

La filière des boues

Elle traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités de biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

LES INDICATEURS RÈGLEMENTAIRES

Afin de garantir la conformité règlementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité. Les indicateurs de conformité sont les suivants :

La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT). Pour 2024, nous n'avons pas encore la déclaration de conformité mais le système y compris l'unité de traitement est bien déclarée conforme pour l'année 2023 (en équipements et conforme en performances) par la police de l'eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.



Dominique dans l'unité de biofiltration

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus. La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2 000 EH, selon la formule suivante :

nombre de jours conformes x 100

nombre de jours réalisés

Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :

station d'épuration	Nombre de jours dans les limites de capacité de la station	Nombre de jours conformes	Nombre de jours non conformes	Conformité
Aquapole	351	335	16	95,4 %

LES FAITS MARQUANTS



La pluviométrie 2024 reste forte, légèrement supérieure à 2023 pour s'établir à 1170mm avec un impact significatif sur les volumes d'eau parasite. Ainsi 10% de volume supplémentaire ont été collecté pour s'établir à 83.4millions de m3.

Nous constatons pour cette année 2024 des rendements épuratoires en diminution liés aux travaux déclarés. En effet 3 grandes séries de travaux ont été entrepris sur 2024 :

- la vidange des digesteurs pour inspection décennale entraînant un surplus de charge polluante en tête de station ;
- l'arrêt du traitement Biofor carbone 1 pour la rénovation des armoires électriques, du contrôle commande et des actionneurs ;
- l'arrêt alterné des 3 prétraitements et de 4 sur 14 décanteurs pour rénovation du génie civil.

Les performances de la station restent néanmoins conformes et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhitoire et le nombre de jours de non-conformité inférieur au seuil maximum (16 (dont 12 justifiés suite à des travaux) pour 25 autorisés.

L'année 2024, le service d'Aquapole a obtenu la triple certification ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité) avec une non-conformité mineure liée à l'intervention d'un sous-traitant de niveau 2 non identifié dans le plan de prévention.

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens (Annexes) sont :

- le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 84.9 %, en baisse de 6.8 points par rapport à l'année 2023 ;
- le rendement moyen sur l'année pour la DB05 est de 83.5 %, en baisse de 8.5 points par rapport à l'année 2023 ;
- le rendement moyen annuel pour la DCO est de 80 %, en baisse de 8.8 points par rapport à l'année 2023 ;
- le rendement moyen annuel pour NTK est de 65.7 %, en baisse de 15.7 points par rapport à l'année 2023.

Globalement, pour les paramètres confondus (MES, DB05, DCO), l'efficacité d'épuration de la station entre les eaux brutes en entrée et les eaux

rejetées à l'Isère est de l'ordre de 82.8 % pour l'année 2024, en baisse de 8 points par rapport à 2023. L'arrêt et la vidange des digesteurs pour l'inspection décennale ainsi que l'arrêt du traitement biologique carbone 1 pour renouvellement des armoires électriques expliquent la baisse des performances épuratoires sur 2024, tout en restant conforme aux exigences réglementaires.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui par la production de biogaz (énergie renouvelable) contribue à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 1 932 571 Nm3 (-50% par rapport à 2023).

En 2024, 1 527 258 Nm3 de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 9.5 GWh.

Cette performance se traduit également à travers le bilan net global établi sur le carbone rejeté de la station Aquapole. 3 450 tonnes eq CO2 de rejet ont été évitées.

PARTIE 5

**Le service public
d'assainissement
non collectif**

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs). Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Les collectivités ont l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres ;
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nouveau règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.



↑ Yohann sur une opération de contrôle d'assainissement non collectif



LES MISSIONS DU SPANC

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

Pour les dispositifs d'assainissement neufs

- **Le contrôle de conception et d'implantation** : il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution** : il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement** :

Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes** :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le

vendeur d'un bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métro. Il est facturé 150 € HT au propriétaire. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un guide technique pour les accompagner dans le choix d'une filière et pour rappeler les bonnes pratiques. Pour le demander, contacter la Métropole au 04 76 59 59 59



LE BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS

Le contrôle de l’assainissement non collectif existant

En 2024, 296 contrôles ont été programmés sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 233 contrôles de bon fonctionnement et 63 diagnostics lors des ventes.

L’analyse de la conformité des installations contrôlées en 2024

- 31% sont conformes à l’arrêté du 27 avril 2012 : ces assainissements non collectifs sont constitués d’un prétraitement suivi d’un système de traitement ;

- 69% des installations sont non conformes : pour ces habitations, le système d’assainissement, lorsqu’il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. L’évolution réglementaire apportée par l’arrêté ministériel « contrôle » a pour but de réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l’environnement.

Les obligations de mise en conformité sont demandées dans le cadre des ventes de l’habitation pour lesquels les travaux sont obligatoires, à réaliser sous un an à la charge de l’acquéreur.

LA GESTION FINANCIÈRE

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s’équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

- le contrôle de l’ANC neuf (facturation directe Métro) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m³ d’eau potable consommée (perception via la facture d’eau émise par le facturier de l’eau).

Par délibération du conseil métropolitain en date du 20 décembre 2024, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :

- coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;
- coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c’est-à-dire sans contrôle de

conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l’initiative du SPANC qui n’aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre);

- coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d’entretien : 0,28 € HT par m³ d’eau potable consommée ;
- de façon à prendre en compte l’évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1er janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l’occasion du contrôle des installations existantes réalisé dans le cadre d’une vente immobilière avec production d’un rapport de visite par la Métropole.

FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2024

RECETTES	BP 2024	CA 2024
Facture contrôle d'installations neuves	4 000	4 500
Facture basée sur m³ consommés	45 000	48 515
Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire	4 000	1 950
RECETTES TOTALES	53 000	54 965
DEPENSES	CA 2024	
Frais de personnel et charges adossées aux postes (deux postes de techniciens + un poste administratif)	111 000 €	

LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole a adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs.

Les aides sont attribuées selon les critères suivants :

- installation ANC en communes rurales classées en zonage d'assainissement non collectif ;
- installation classée non conforme et présentant un risque sanitaire ou environnemental (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux missions de contrôle des installations) ;
- fourniture d'une étude de conception à la parcelle.

L'aide attribuée correspond à 25% du montant TTC des travaux réalisés (hors étude), dans la limite de 3 600 € par installation et de 80% d'aide publique globale. Le

plafond peut être relevé à 10 000 € TTC maximum en cas de regroupement de 3 installations ou plus.

Les travaux s'inscrivent dans un programme coordonné piloté par le SPANC qui assure l'instruction, le suivi administratif et le mandatement des aides auprès des particuliers.

En 2024, sur les 41 opérations de réhabilitation d'assainissement non collectif, 14 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation.

LES PERSPECTIVES 2025

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Poursuite du travail inter-service sur les thématiques liées aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource et des risques naturels (cas des parcelles soumises à un risque

PARTIE 6

LES INVESTISSEMENTS & TRAVAUX

LES ACTIVITÉS DES SERVICES TRAVAUX

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

La Métropole dispose d'un patrimoine d'ouvrages assainissement d'eaux usées et eaux pluviales conséquent de plus de 2 000 km de conduites, fortement marqué par l'histoire de l'organisation territoriale. Elle a adopté fin 2017 un schéma directeur assainissement ayant pour objet de définir un ensemble de propositions d'amélioration à échéance 2030 pour l'optimisation de la collecte des eaux usées et la limitation des rejets en temps de pluie, la déconnexion des eaux claires parasites et des surfaces imperméabilisées afin de soulager le réseau d'assainissement et, enfin, l'amélioration du stockage des effluents dans les infrastructures existantes. Ce scénario fixe un niveau d'investissement soutenu pour répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des enjeux identifiés. L'objectif est également une gestion patrimoniale et un renouvellement des infrastructures avec un taux de renouvellement du patrimoine, qu'il s'agisse du réseau comme des ouvrages, de l'ordre de 1% par an. Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. La gestion des eaux pluviales à la parcelle a un impact direct sur la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, réduit le risque inondation, crée des îlots de fraîcheur, etc. C'est pourquoi les pratiques d'ingénierie passées qui raccordaient des surfaces imperméables au réseau d'assainissement sont révolues. Conformément à la doctrine nationale et aux évolutions des règles de l'art, La Métropole incite tout usager à gérer les eaux pluviales sur son terrain et engage désormais des programmes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées afin de soulager sa station d'épuration, et mieux respecter le cycle naturel de l'eau.

LA RÉHABILITATION D'OUVRAGES

Avec plus de 150 stations de pompages ou unité de traitement des eaux usées, le patrimoine assainissement n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de coûteuses opérations de réhabilitation.

Une étude de diagnostic du génie civil des stations de relevage a été initiée en 2024 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement.

LES CHANTIERS D'AQUAPOLE

La station d'épuration d'Aquapole est l'exutoire où est traitée la quasi-totalité des eaux usées collectées sur le territoire avant leur rejet au milieu naturel. Aquapole traite les eaux pluviales qui sont collectées dans les 338 kms de réseaux unitaires (collecteur unique qui recueille à la fois les eaux usées et les eaux pluviales). Suite aux conclusions du schéma directeur assainissement, Grenoble Alpes Métropole programme des travaux d'amélioration de la capacité et des performances de traitement des eaux par temps de pluie. Une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement (graisses, matières de vidanges des fosses septiques, lixiviats, matières de curage ...) sera également créée sur le site. La finalité du projet est non seulement d'améliorer le traitement des sous-produits internes à Aquapole, mais aussi ceux générés sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole et à l'échelle extra-métropolitaine dans une ambition de secours. Ce projet permettra à Grenoble-Alpes Métropole de proposer une offre de traitement de certains sous-produits qui n'en bénéficie pas à ce jour sur l'agglomération, en particulier les graisses ménagères.

Avec l'agrandissement et la modernisation de la plus importante usine de dépollution des eaux usées de l'agglomération, la collectivité souhaite utiliser cette infrastructure pour informer et former le public sur les différentes étapes de traitement des eaux usées et sur la gestion du cycle urbain de l'eau en général. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de mettre en place un parcours pédagogique dans l'usine d'épuration pourvue d'espaces d'accueil spécifiques pour recevoir le public, en particulier les scolaires. Il s'agit de leur faire comprendre le fonctionnement de l'usine et son rôle dans le cycle de l'eau, mais aussi de les sensibiliser au bon usage de l'eau et de les impliquer dans une démarche de prévention (comme cela se fait pour les déchets et beaucoup moins sur l'eau). L'ambition est de capter l'attention des enfants et d'éveiller leur curiosité, de faire passer des messages responsabilisants mais pas culpabilisants.

L'objectif final du parcours pédagogique est donc d'inciter le public (petits et grands) à avoir un comportement « éco-citoyen » en leur expliquant les traitements de l'eau et les conséquences sur l'environnement lorsque certains déchets (solides et liquides) sont évacués dans le réseau d'assainissement.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur assainissement à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement, de restructuration des ouvrages assainissement est issue principalement des demandes du service exploitation assainissement, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier eau potable et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...)).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année	69	67	74	70	63
Nombre d'opération de travaux réceptionnées assainissement dans l'année	39	42	47	42	40
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	19	23	28	26	16
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	13	20	21	15	5

LE BILAN DES TRAVAUX

Le taux de renouvellement annuel tous réseaux assainissement (eaux usées, unitaires, pluviales) est de 0,82% en 2024 contre 0,67% en 2023 (+3074 mètre linéaires renouvelés par rapport à 2023). Le taux moyen sur 5 ans est de 0,68% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 1 609 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,49 % et de 0,47% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 4,9 km et 4,7 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années). Le rapport précise que ce taux est plus faible que celui évalué pour l'eau potable (0,65% à l'échelle nationale), ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable, l'équipement en assainissement collectif ayant débuté quelques décennies après celui en eau potable. Le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long

terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon guide ASTEE et une étude de l'INRAE).

En 2024, la programmation d'études et de travaux assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par 5 opérations majeures : les travaux de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87 avec la création d'une station de pompage des eaux usées, la réalisation de la station d'épuration en filtres plantées de Roseaux à Notre Dame de Commiers, le lancement des travaux de raccordement des eaux usées de la station d'épuration dite du Sonnant à Saint Martin d'Uriage au réseau assainissement de la Métropole à Gières dans le cadre d'une co-maitrise d'ouvrage avec la communauté de communes le Grésivaudan et les 2 opérations majeures et structurantes de réhabilitation du réseau assainissement intercommunal (d'une part Domène-Murianette Gières et La Tronche-Meylan- Corenc avec un investissement cumulé de plus de 3M€ HT). En parallèle, les programmes de renouvellement et

restructuration assainissement se sont poursuivis (rue du Vercors et ZI des Vouillands à Fontaine, Route du Connex à St Pierre de Mésage, quartier ile Verte à Grenoble).

En Isère, l'année 2024 est également marquée par des projets d'infrastructures importants dans le domaine de l'eau et des aléas exceptionnels du secteur des travaux publics face à des événements climatiques ou incidents géologiques impactant les infrastructures : travaux d'urgence après les crues dans la vallée du Vénéon, éboulement majeur

sur la route départementale 1532, entre La Rivière et Saint-Gervais, qui a bloqué cet axe essentiel reliant Grenoble à la Drôme et a perturbé le trafic et l'approvisionnement local. Conjugué au contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, cette conjoncture a pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des fournitures, des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part.

Renouvellement annuel réseaux		2020	2021	2022	2023	2024
EAUX USEES et UNITAIRES	ml	9 208	9 087	10 181	9 090	14 880
	tx renouvel	0,72 %	0,71 %	0,79 %	0,71 %	1,16 %
DONT EAUX USEES	ml	4 645	3 822	2 177	3 283	1 989
	tx renouvel	1,37 %	1,13 %	0,64 %	0,97 %	0,59 %
DONT UNITAIRE	ml	4 563	5 265	8 004	5 807	12 891
	tx renouvel	0,48 %	0,56 %	0,85 %	0,61 %	1,36 %
EAUX PLUVIALES SEULES	ml	4 435	2 896	4 338	4 946	2 230
	tx renouvel	0,55 %	0,36 %	0,54 %	0,61 %	0,28 %
EAUX PLUVIALES ET UNITAIRE	ml	9 080	6 718	6 515	8 229	4 219
	tx renouvel	0,79 %	0,59 %	0,57 %	0,72 %	0,37 %
EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	ml	13 643	11 983	14 519	14 036	17 110
	tx renouvel	0,65 %	0,57 %	0,69 %	0,67 %	0,82 %
Renouvellement réseaux sur 5 ans		2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023	2020-2024
Eaux usées et unitaires	Linéaire (m)	13 336	11 332	10 742	10 484	10 489
	Taux (%)	1,04 %	0,88 %	0,84 %	0,82 %	0,82 %
Eaux usées	Linéaire (m)	4 099	4 076	3 358	3 268	3 183
	Taux (%)	1,21 %	1,21 %	0,99 %	0,97 %	0,94 %
Eaux unitaires	Linéaire (m)	9 237	7 256	7 384	7 216	7 306
	Taux (%)	0,98 %	0,77 %	0,78 %	0,76 %	0,77 %
Eaux pluviales	Linéaire (m)	4 122	3 602	3 973	4 253	3 769
	Taux (%)	0,51 %	0,44 %	0,49 %	0,53 %	0,47 %
Eaux pluviales et unitaires	Linéaire (m)	8 221	7 678	7 332	7 521	6 952
	Taux (%)	0,72 %	0,67 %	0,64 %	0,66 %	0,61 %
Total (eaux usées, unitaires, pluviales)	Linéaire (m)	17 458	14 934	14 716	14 737	14 258
	Taux (%)	0,83 %	0,71 %	0,70 %	0,70 %	0,68 %

Bilan des renouvellements d'ouvrages/branchements		2020	2021	2022	2023	2024
Nb de branchements assainissement	Nb	476	557	421	407	299
Nb ouvrages assainissement ¹	nb	64	48	30	4	44
Nb branchements eau pluviale	nb	458	268	221	251	101
Nb ouvrages eaux pluviales ¹	nb	62	35	46	25	16

¹: ouvrage de traitement (unité d'épuration) / de prétraitement (dessableur, dégrilleur...), de pompage, de répartition (hors regard standard) / regard particulier (vannage ...), de déversement/surverse, chambre avec dispositif de contrôle des volumes ou des débits, chambre avec dispositif de mesure de la qualité de l'effluent, ouvrage de stockage / rétention (bassin, vanne rétention, barrage ...), ouvrage d'infiltration (noue, tranchées drainantes, puisard ...), ouvrage de rejet, ouvrage spécial d'entrée / sortie de réseau dans fossé ou ruisseau.

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

LA CRÉATION DE LA DIRECTION ETUDES ET TRAVAUX

Suite à l'intégration au sein de la régie eau des missions confiées à la Société publique locale Eaux de Grenoble Alpes (SPL EDGA) de production de l'eau potable, de maîtrise d'œuvre et de gestion du Système d'information géographique (SIG), la Direction Etudes et Travaux Eau et Assainissement a été créée au 01 janvier 2024. Elle regroupe les activités et missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de gros travaux des infrastructures des régies eau et assainissement. Elle veille à mettre en œuvre et garantir une bonne gestion patrimoniale et optimisation des investissements.

Elle est composée de 2 services, d'une mission schéma directeur eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales et d'une assistante.

Le service « ingénierie et travaux » rassemble les activités de maîtrise d'œuvre interne, d'ingénierie en appui des services d'exploitation, de programmation et de conduites d'opérations travaux sur les infrastructures eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales. Le service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales » est en charge des activités géomatique et applications métiers, modélisation, accompagnement foncier, topographie, modélisation et gestion patrimoniale.

La structuration et l'organisation des nouvelles missions de maîtrise œuvre interne, d'ingénierie et géomètre-topographe ont été consolidées tout au long de l'année 2024 et se poursuivront en 2025 avec un objectif de certification QSE. Les nouvelles activités permettent aux régies eau et assainissement de maîtriser, pour une partie de son programme de travaux, l'intégralité d'une opération en conception/réalisation.

UNE STRATÉGIE DE GESTION PATRIMONIALE MISE EN ŒUVRE : PAR LA MISE EN PLACE D'OUTILS ET D'ÉTUDES POUR SE DOTER D'UNE VISION GLOBALE DE L'ÉTAT DE NOS PATRIMOINES.

Un outil, le logiciel INDIGAU, a été déployé sur l'année 2024 pour les réseaux d'assainissement afin

de répondre à plusieurs enjeux : homogénéiser le traitement / analyse de nos Inspections Télé Visuelles (ITV), définir des secteurs à investiguer, améliorer ainsi la connaissance de « l'état de santé » de nos réseaux pour demain mieux cibler nos investissements futurs de renouvellement de patrimoines. Plus de 100 kms d'ITV ont déjà été intégrés et analysés sur 2024. Un programme d'inspections complémentaires a été défini pour 2025 : 16 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances seront ainsi investigués et analysés ; cela devrait aboutir à des propositions et priorisations d'opérations de renouvellement pour 2026.

UNE ÉTUDE IMPORTANTE DE DIAGNOSTIC DU GÉNIE CIVIL DES OUVRAGES PRIORITAIRES

Postes de relevages et petites stations d'épurations en assainissement (et réservoirs en eau potable) a été initiée en 2024. Elle a pour objectif, à partir d'inspections visuelles des ouvrages et au besoin, d'investigations ou d'auscultations complémentaires de connaître, « l'état de santé » de nos ouvrages.

De l'ordre de 60 ouvrages au global (eau + assainissement) ont ainsi été diagnostiqués sur 2024. Suites à ces diagnostics, des premières opérations de réhabilitation d'ouvrages ont ainsi été programmées : des réservoirs d'eau potable sur 2025 : Rozan (La Tronche), Beauregard (Varces) ou encore Jarrie Haut Service (Champagnier). En 2026, un premier poste de relevage eaux usées PRP (PR) sera, à son tour réhabilité.

PARTIE 7

Tarification, facturation & gestion financière

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN HAUSSE

LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont passées avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

De 2019 à 2023, le tarif de la redevance assainissement collectif n'a pas été augmenté. En 2024, il avait été décidé d'appliquer au tarif de l'année 2023 une augmentation de 3,75 % (moyenne de l'inflation réelle 2023 et de l'inflation prévisionnelle 2024 du Projet de Loi de finances) sur la partie proportionnelle de la redevance assainissement, (la part fixe étant restée inchangée). Il s'agissait de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'électricité notamment sur la station d'épuration Aquapole.

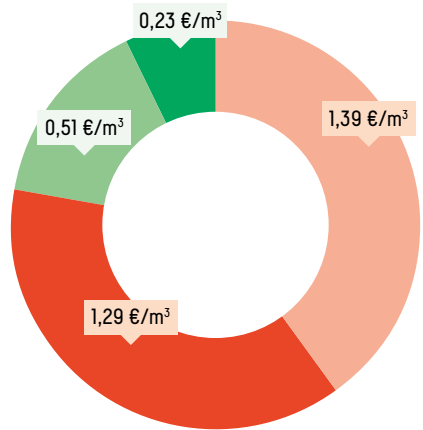
En 2024, l'équilibre financier du service est assuré et l'autofinancement maîtrisé, le conseil métropolitain a décidé, pour l'année 2025, de reconduire à l'identique le tarif de la redevance assainissement collectif de 2024.

Le montant de la part proportionnelle de la redevance assainissement est de 1,23 €/m³ pour 2025 comme en 2024. Le montant de la part fixe est maintenu à 3,50 € HT par semestre.

Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2024 et au 1er janvier 2025 sont présentés en annexe.

Conformément à la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances Agence de l'Eau effectives au 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, dont les collectivités sont responsables. Ces redevances apparaîtront dans la rubrique « organismes publics » de la facture.

LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2025 120M³ TTC



- Part Assainissement HT 120m³
- Part AERMC* HT
- Part TVA
- Prix moyen AEP* HT 120m³

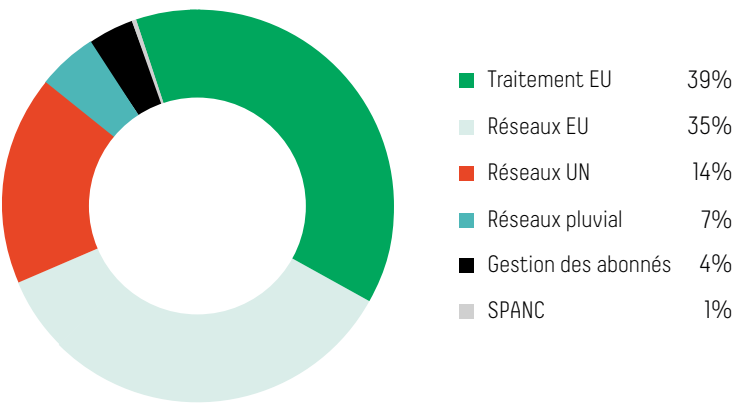
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2025 de l'eau et de l'assainissement sera de 3,41€/m³ TTC. La facture annuelle d'un ménage basée sur la consommation standard de 120 m³ (4 personnes) est de 409,53 €/TTC (cf. annexe). En comparaison, la facture annuelle d'un ménage équivalent dans une collectivité de plus de 100 000 habitants était de 488,40 € TTC en 2021 (source SISPEA : rapport annuel de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement se basant sur les données de 2021).

Une facture type 2025 eau et assainissement est présentée en annexe au présent rapport.

*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.

... ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Financement du traitement des eaux usées (EU)

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole.

Financement des réseaux d'eaux usées

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées. Cette part est importante étant donné que cette catégorie constitue la majorité du linéaire des réseaux d'assainissement de la métropole.

Financement des réseaux unitaires

Le réseau unitaire, essentiellement urbain, cumule les fonctions d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. C'est un type de réseau historique utilisé dans les secteurs denses, notamment Grenoble.

Financement des réseaux d'eaux pluviales

Cette part de financement représente les dépenses de gestion du réseau pluvial supporté par le budget assainissement, essentiellement des charges de structure, de salaires et de moyens. Le pluvial devant être financé par le budget principal, une régularisation est opérée chaque année entre les deux budgets.

Financement de la gestion des abonnés

Le financement de la gestion des abonnés est essentiellement constitué de 50% du coût du contrat d'affermage confié à la SPL EDGA. Le reste étant pris en charge par le budget de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La diminution de l'épargne de gestion de 1,33 M€ pour atteindre 14,4 M€ est le résultat de la hausse plus conséquente des dépenses que des recettes de fonctionnement.

Malgré un remboursement du capital de la dette minorée de 14 %, l'épargne nette est en baisse de 9 % par rapport à 2023 et s'élève à 10,6 M€.



En millions d'euros	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	38,24	37,50	38,48
Dépenses d'exploitation	22,50	26,05	24,08
EPARGNE DE GESTION	15,73	11,44	14,40
Solde des opérations financières et provisions	-0,67	-1,09	-0,90
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	15,06	10,35	13,50
Remboursement du capital de la dette et des avances	3,36	3,17	2,90
EPARGNE NETTE	11,70	7,18	10,60

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'autofinancer 61,2 % des dépenses d'équipement 2024.

En 2024, la régie de l'assainissement a perçu 470 k€ de subventions de l'agence de l'Eau, principalement pour des projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement et pour une étude concernant le patrimoine de la régie Assainissement.

En millions d'euros	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	14 289	23 057	17 373
Station d'épuration	2 492	3 510	3 084
Travaux sur le réseaux	8 679	14 600	11 333
Travaux et matériel d'exploitation	2 343	3 105	1 814
Autres activité	755	1 842	1 141
EMPRUNT	0	0	0

Comme en 2023, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continue de baisser de 3,4 M€ en 2024. Il s'établit à 23,4 M€ en 2024 contre 26,7 M€ en 2023.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2024 et les décisions de baisse de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en baisse à 3.56 % au 31 décembre 2024 contre 3,8 % au 31 décembre 2023.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 13 mois, à 7 ans et 8 mois.

Dexia Crédit Local et la Caisse d'Epargne représentent plus de 52 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- taux fixes (ou fixés par swap) : 44 % ;
- taux variables : 56 %, dont la part sur Livret A représente 28,5 % de cet encours.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- taux fixes : 44,4 % ;
- taux variables : 55,6 %.

L'encours présente un niveau acceptable de sécurisation.

Sur les 44 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 13,5 % de l'encours.

Au 31 décembre 2024, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 est de 1,73 année contre 1,78 année en 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette (en M€)	55,1	50,65	45,85	41,32	36,8	30,1	26,7	23,4
Epargne brute (en M€)	14,37	11,77	9,97	12,41	14,01	9,99	11,7	10,6
Durée d'extinction de la dette (en années)	2,9	3,1	3,1	2,4	2	1,8	1,78	1,73

LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés 2024 net est égale à celui de 2023.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut qui est en baisse par rapport à 2023, inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayé net	1.65	1,4	1,5	1,71	1,71
Taux d'impayé brut	3,02	2,5	2,7	2,68	2,57

PARTIE 8

Gouvernance

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie de l’assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résultats d’exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d’exploitation de la régie de l’assainissement, commun à celui de la régie de l’eau potable.

Le Conseil métropolitain a voté 24 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2024

Le conseil d’exploitation

Le conseil d’exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d’ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d’exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d’investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d’exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l’eau et de l’assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d’eau potable et d’assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 8 séances en 2024. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d’exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d’associer les habitants à l’exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d’usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d’usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d’investissement. Pour cela, deux représentants du comité d’usagers siègent au conseil d’exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d’amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d’experts ou d’organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d’usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 8 séances en 2024. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024	
1DL230833	Convention pour le transport et le traitement des eaux usées des usagers des communes de Séchilienne et de Saint Barthélémy de Séchilienne raccordés au réseau d'assainissement collectif de la basse Romanche: autorisation au Président de signer la convention conclue entre le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (S.A.C.O) et Grenoble-Alpes Métropole
1DL230902	Accords-cadres à bons de commande de recherche d'amiante et d'HAP dans le cadre de travaux sur le patrimoine des régies de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole : autorisation donnée au Président de signer les 3 lots géographiques
CONSEIL METROPOLITAIN DU 13 MARS 2024	
1DL230945	Convention de financement pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue Hector Berlioz sur la commune d'Echirolles
1DL231075	Marchés de fourniture de fontes de voirie et de produits de scellement et d'enrobés à froid d'assainissement sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole (3 lots)
1DL231074	Travaux de mise à l'arrêt, de vidange complète, de nettoyage et de remise en service des digesteurs de la station métropolitaine d'épuration d'Aquapole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 ET 30 MAI 2024	
1DL240237	Avenant 2 au contrat de prestations et de maintenance sur les réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire de Grenoble Alpes Métropole
1DL240236	Avenant 1 au marché de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau de la rue du Général De Gaulle et de rues adjacentes sur la commune de Vizille
1DL240240	Protocole transactionnel concernant la couverture des ouvrages et du traitement des odeurs issues de la station d'épuration Aquapole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 JUIN 2024	
1DL240348	Choix du mode de gestion de la facturation de l'eau et de l'assainissement sur le territoire métropolitain à compter de 2025 et caractéristiques principales du contrat
1DL230898	Accords-cadres à bons de commande de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole - Lots 1 et 2
1DL240242	Travaux de raccordement des effluents de l'usine de dépollution du Sonnant d'Uriage au système d'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole - lot 2 - Tronçon amont «Combe de Gières»
1DL240388	Avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la ventilation des unités de biofiltration BIO C1 ET BIO C2 sur l'usine de traitement des eaux usées AQUAPOLE : marché n°2021-760
1DL240297	Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement de Grenoble-Alpes Métropole
1DL240298	Contrat de concession de travaux et de valorisation du biogaz d' Aquapole conclu avec le groupe-ment GER EnER-Dégrémont Service: rapport annuel 2023

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE (SUITE)

CONSEIL METROPOLITAIN DU 11 SEPTEMBRE 2025	
1DL240571	Marché d'élimination des boues produites par l'usine de traitement des eaux usées Aquapole dont l'exploitation de l'unité d'incinération et ses ouvrages annexes : avenant n°2 au marché n°2019-271
CONSEIL METROPOLITAIN DU 9 OCTOBRE 2024	
1DL240638	Accord-cadre à bons de commandes de fourniture de robinetterie, de fontainerie et d'équipement pour la défense incendie
1DL240674	AConvention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à des travaux de confortement des berges sur les communes de Notre-Dame-de-Mésage et Vizille
CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 ET 30 MAI 2024	
1DL240731	Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2025
1DL240727	Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), applicables à partir du 1er janvier 2025 (évolution en fonction inflation)
1DL240729	Tarifs de la Redevance d'Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif)
1DL240730	Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif)
1DL240114	Accords-cadres à bons de commande de maîtrise d'oeuvre des travaux des ouvrages des réseaux eau potable et assainissement 5 lots
1DL240696	Convention de réception et de traitement des lixiviats et des matières de vidange sur la station d'épuration Aquapole
1DL240719	Convention avec le syndicat d'assainissement des lacs de Laffrey et Petichet (SIALLP) pour l'exploitation d'ouvrages d'assainissement

Annexes

Sommaire

- 56 Indicateurs réglementaires du RPQS**
- 56 Communes raccordées à Aquapole et autres stations d'épuration**
- 58 L'exploitation des réseaux**
 - 58 Les déversoirs d'orages
 - 59 Les demandes d'intervention
 - 60 Les interventions courantes du service d'exploitation
 - 61 Suivi des branchements neufs
 - 62 Les stations de pompage
 - 65 Les instructions de permis de construire
 - 66 Principes généraux de fonctionnement
- 67 Bilan annuel de pluviométrie**
 - 67 Période du 01/01/2023 au 01/01/2024
 - 68 Chaîne de traitement
 - 69 Les indicateurs de pollution
 - 71 Le traitement des boues
 - 72 La production de biogaz
 - 73 Les normes de rejets et les contrôles
 - 74 Répartition des émissions de CO₂ par poste en 2023
 - 77 Les principales opérations d'entretien et de renouvellement
 - 78 Le programme d'amélioration en 2024
- 79 Les indicateurs techniques du SPANC**
 - 80 Le nombre d'habitations desservies
 - 81 le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs
- 81 Travaux et investissements**
 - 81 le bilan des opérations
- 84 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement**
 - 84 Bilan des marchés publics
 - 86 Coût des redevances métropolitaines 2023 et 2024
 - 90 Facture type
 - 92 ODJ des conseils d'exploitation
 - 93 ODJ des comités des usagers

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Exploitation des réseaux		2021	2022	2023	2024
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (%)	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel (%)	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (%)	56,27	99	93	93
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et unitaires (%)	0,71	0,79	0,71	1,16
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	1,6	3,1	2,6	3,62
Traitement des eaux usées					
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration (%)	96,1	98,3	97,2	92,9
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
La qualité de service aux abonnés					
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,38	0,8	0,6	0,5
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	95	95	95	95
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,044	0,053	0,031	0,035
Assainissement Non Collectif					
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (%)	33	46	32	36
Finances					
P207.0	Montant des actions de solidarité	220 K€	234 K€	222 K€	223 K€
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)	2	1,80	1,78	1,73
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (%)	1,4	1,5	1,71	1,71

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE ET AUTRES STATIONS D'ÉPURATION

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
BRESSON (METRO)	756	738	683
BRIE ET ANNONNES (METRO)	1623	1828	2521
CHAMP SUR DRAC (METRO)	3360	3262	3344
CHAMPAGNIER (METRO)	902	961	1506
CLAIX (METRO)	7 181	7389	7840
CORENC (METRO)	3 457	3842	4177
DOMENE (METRO)	5 801	6 413	6777
ECHIROLLES (METRO)	34 646	32 752	36 849
EYBENS (METRO)	8 586	9 473	9974
FONTAINE (METRO)	23 089	23 142	22891
LE FONTANIL- CORNILLON (METRO)	2 079	2454	3405
GIERES (METRO)	4990	6 131	7353
GRENOBLE (METRO)	153 973	151 847	158198
LE GUA (METRO)	1508	1 716	1883
HERBEYS (METRO)	1188	1168	1378
JARRIE (METRO)	3 819	4 010	3903
MEYLAN (METRO)	17 938	18 718	18573
MIRIBEL LANCHÂTRE (METRO)	218	254	450
MONTCHABOUD (METRO)	297	335	347
MURIANETTE (METRO)	542	617	867
NOTRE DAME DE MESAGE (METRO)	1297	1203	1117
NOYAREY (METRO)	2256	2 103	2321

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
POISAT (METRO)	2 147	2 079	2120
PONT DE CLAIX (METRO)	11 980	11 610	10 846
ST EGREVE (METRO)	15 891	15 517	17 216
ST GEORGES DE COMMIERS (METRO)	1 683	1 886	2 646
ST MARTIN D'HERES (METRO)	34 501	35 693	38 454
ST MARTIN LE VINOUX (METRO)	5 139	5 187	5 825
ST PAUL DE VARCES (METRO)	1 534	1 845	2 224
ST PIERRE DE MESSAGE (METRO)	660	674	788
LE SAPPEY EN CHARTREUSE (METRO)	763	941	1 137
SASSENAGE (METRO)	10 097	9 726	11 660
SEYSSINET PARISSET (METRO)	13 292	13 070	11 753
SEYSSINS (METRO)	7 758	6 844	8 087
LA TRONCHE (METRO)	6 670	6 452	6 470
VARCES ALLIERES ET RISSET (METRO)	6 383	5 342	8 287
VAULNAVEYS LE BAS (METRO)	867	1 075	1 341
VAULNAVEYS LE HAUT (METRO)	2 674	3 098	3 983
Notre Dame de Commiers	518	536	543
Quaix en Chartreuse	918	900	901
Saint Barthélémy de Séchilienne	484	439	428
Séchilienne	986	1 038	1 043
VENON (METRO)	552	677	767
VEUREY VOROIZE (METRO)	1 109	1 316	1 420
VIF (METRO)	5 852	6 478	8 614
VIZILLE (METRO)	7 268	7 442	7 305
TOTAL GRENOBLE ALPES METROPOLE	415 026	417 308	450 278
St Theoffrey + Cholonge + Laffrey	694	882	1 421
Population totale du périmètre du SIALLP	694	882	1 421
CHAMROUSSE	544	518	414
CROLLES	5 874	8 253	8 463
FROGES	2 335	3 090	3 334
LA PIERRE	376	390	648
LE CHAMP PRES FROGES	1 008	1 158	1317
LE VERSOUD	3 018	3 814	4 973
LES ADRETS	481	648	1 068
TENCIN	860	897	2 132
VILLARD BONNOT	6 395	6 955	7 331
Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole	20 347	25 205	29 680
ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (commune extérieure)	643	807	1132
ENGINS (commune extérieure)	352	420	498
Population totale des communes extérieures	995	1 227	1 630
POPULATION RACCORDEE A AQUAPOLE	437 606	445 140	483 009

Lexique :

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole
SIALLP : Syndicat Intercommunal d’Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet
Commune extérieure : commune non membre de la Métro ni d’un syndicat

L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 ÉQUIVALENT HABITANTS)

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2024, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m³)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m³)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	-	-	-	-	38	1 025 472	107	161
Jean Macé	-	-	-	-	28	108 998	14	19
Fontenay I	6	30 404	10	23	76	2 487 585	117	167
Croizat EPI	-	-	-	-	2	223	0	0
Bloch	1	215	0	0	15	6 738	1	1
PRP	-	-	-	-	4	40 181	2	5
Total Isère		30 620	10	23		3 669 197	242	353
Vaillant Couturier	4	2 136	1	1	65	41 013	5	6
Les 2 Ponts	-	-	-	-	35	5 110	0	1
Pont de Claix, Mairie	-	-	-	-	4	1 213	0	0
Total Drac		2 136	1	1		47 336	5	7
Berliognière	-	-	-	-	20	1 951	5	7
Total Gresse		-	-	-		1 951	5	7
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon		0	0	0		0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF		0	0	0		0	0	0
Ricou	-	-	-	-	8	3 995	0	1
Total Chantourne La Tronche		-	-	-		3 995	0	1
Bayardière	-	-	-	-	3	2 678	0	0
Total Chantourne Domène		-	-	-		2 678	0	0
Rolandière	1	334	0	0	1	332	0	0
La Grande Saulne	1	141	0	0	22	77 090	3	4
Total Furon		475	0	0		77 422	3	4
Vizille Intermarché	-	-	-	-	-	-	-	-
Saut du Moine	-	-	-	-	3	637	0	0
Total Romanche		-	-	-		637	0	0
Villard Bonnot Berlioz	8	1 328	0	1	18	6 202	1	4
Villard Bonnot eaux claires	-	-	-	-	2	7	0	0
Poste 2	10	6 926	1	5	90	60 122	19	58
Roseaux	10	6 420	2	5	56	12 376	1	9
Total chantourne Villard Bonnot		8 254	2	6		66 331	19	62
Rafour	-	-	-	-	7	3 446	1	4
Total Chantourne de Crolles		-	-	-		3 446	1	4
TOTAL MILIEUX		41 484	13	30		3 872 994	276	440

LES DEMANDES D’INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

Synthèse des interventions réalisées de 2021 à 2024 (hors interventions en astreinte)

	2021	2022	2023	2024
Origine des demandes d’intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Particuliers	79 %	80 %	82,2 %	85 %
Mairies	16 %	16 %	12,8 %	12 %
Interne	3 %	2 %	2 %	1 %
Autres (ex : syndics)	2 %	2 %	3 %	2 %
Délais d’intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Dans les 3 heures	62 %	54 %	56 %	64 %
Dans un délai compris entre 3 et 24 heures	25 %	30 %	27,7 %	20 %
Dans un délai > 24 h	13 %	16 %	16,3 %	16 %
Nature des demandes d’intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Obstructions diverses	58 %	53 %	60,7 %	72,6 %
Nuisances olfactives	6 %	6 %	4,3 %	2,7 %
Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...)	15 %	15 %	13,3 %	9,4 %
Dératisation	10 %	12 %	8,8 %	0,1 %
Débordements	2 %	3 %	3,1 %	2,9 %
Tampons-regards	9 %	11 %	9,8 %	12,3 %
Nature du reseau	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Réseaux eaux usées ou unitaire publics	44 %	42 %	36,3 %	40,7 %
Réseaux eaux pluviales publics	35 %	33 %	43 %	40,3 %
Réseaux EU, EP, unitaires privés	8 %	9 %	11 %	13,6 %
Réseaux communaux	2 %	1 %	1,2 %	0,7 %
Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...)	11 %	15 %	8,5	4,7 %

Source : logiciel de demande d’intervention

Aujourd’hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

A titre d’information les interventions qualifiées d’urgentes sont traitées à 99,8 % en moins de 3 heures conformément aux objectifs de la démarche qualité qui fixe un objectif à 95 %.

LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l’entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d’extension ou de création d’ouvrages d’assainissement sur l’ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

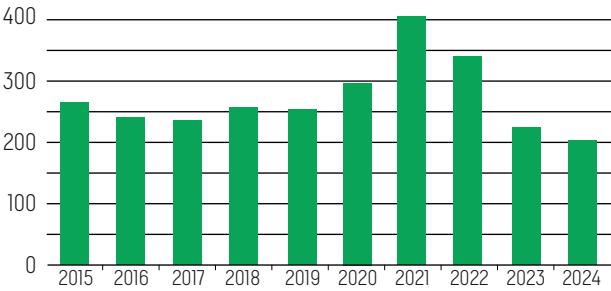
Synthèse des principales interventions réalisées en 2023 et 2024 par la régie assainissement

Prestations effectuées	2023			Variation 2023 / 2022	2024			Variation 2024 / 2023
	Régie	Sous traité	Total		Régie	Sous traité	Total	
Entretien courant								
Réseaux visités (ml)	6 112	0	6 112	+19 %	3 820	0	3820	- 37,5 %
Réseaux curés (ml)	227 381	0	227 381	-34 %	204 720	0	204 720	- 9,96 %
Stations de pompage (nb)	605	0	605	-26 %	666	0	666	+ 10,1 %
Désobstruction réseaux publics (nb)	210	0	210	+11 %	164	0	164	- 21,9 %
Désobstruction réseaux privés (nb)	3	0	3	-	4	0	4	-
Curage d’avaloirs et grilles (nb)	2 527	11 804	14 331	+29 %	6 341	8 096	14 437	-
Désobstruction branchements publics (nb)	233	0	233	+4 %	263	0	263	+ 12,9 %
Désobstruction branchements privés (nb)	3	0	3	+50 %	1	0	1	-
Dératisation (nb)	556	23 285	23 841	+168 %	0	24 246	24 246	+ 1,7 %
Clapet-dessableur	447	1	448	+11 %	514	5	519	+ 15,8 %
Bac à graisses (nb)	164	0	164	-20 %	158	0	158	- 3,6 %
Environnement pollution	2	0	2	-88 %	5	0	5	-
inspection vidéo (ml)	18 699	14 480	33 179	+5 %	22 094	11 937	34 030	+ 2,56 %
Réparations								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	38	38	+100 %	0	11	11	-
Branchements EU & EP (nb)	0	25	25	-43 %	0	23	23	- 8 %
Renouvellement								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	254	254	-35 %	0	268	268	+ 5,5 %
Branchements EU & EP (nb)	0	3	3	-79 %	0	2	2	-
Ouvrages (nb)	0	53	53	-60 %	0	34	34	- 36 %
Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb)	299	403	702	-13 %	302	384	686	- 2,8 %

Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.

Évolution du linéaire de réseau curé 2015-2024

2015	2016	2017	2018	2019
265	240	236	257	254
2020	2021	2022	2023	2024
294	404	343	227	205



SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS

ANNÉE 2024	
secteurs/communes	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sect 1	125
Bresson	2
Champagnier	5
Champ-sur-drac	5
Échirolles	12
Eybens	4
Jarrie	27
le Gua	6
le Pont-de-Claix	7
Miribel-Lanchâtre	0
Montchaboud	0
Notre-Dame-de-Commiers	0
Notre-Dame-de-Mésage	0
Saint-Barthélemy-de-Séchillienne	1
Saint-Georges-de-Commiers	22
Saint-Paul-de-Varces	9
Saint-Pierre-de-Mésage	1
Séchillienne	0
Varces-Allières-et-Risset	6
Vif	16
Vizille	2
Sect 2	165
Claix	80
Fontaine	6
Fontanil-Cornillon	8
Mont-Saint-Martin	7
Noyarey	0
Proveysieux	5
Quaix-en-Chartreuse	0
Saint-Égrève	7
Saint-Martin-le-Vinoux	19

ANNÉE 2024	
secteurs/communes	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sarcenas	5
Sassenage	0
Seyssinet-pariset	3
Seyssins	6
Veurey-voroize	12
Sect 3	22
Grenoble	22
Sect 4	112
Brié-et-Angonnes	11
Corenc	9
Domène	6
Gières	7
Herbeys	9
la Tronche	17
Meylan	1
le Sappey-en-Chartreuse	15
Murianette	4
Poisat	8
Saint-martin-d'hères	12
Vaulnaveys-le-bas	5
Vaulnaveys-le-haut	7
Venon	1
Metropole	335

LES STATIONS DE POMPAGE

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lombards Brie et Angonnes	393	122	0,310	-16 %
PR Mairie Brie et Angonnes	3596	1151	0,320	0 %
PR Replat Brie et Angonnes	472	770	1,631	-45 %
PR Impasse du Drac Champ sur Drac	2985	476	0,159	0 %
PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac	1259	460	0,366	-9 %
PR Romanche Champ sur Drac	2497	606	0,243	1 %
PR Iles Champagnier	82834	4337	0,052	-32 %
PR Deux Ponts Claix	2454005	156728	0,064	8 %
PR ZAC Des Bauches	204797	13523	0,066	0 %
PR Bayardieres Domene	2157952	44698	0,021	-6 %
PR Peupliers Domene	9549	800	0,084	11 %
PR Sports Domene	228753	6925	0,030	-3 %
PR Bowling Echirolles	6725	622	0,093	-13 %
PR Comboire (EU) Echirolles	38547	3029	0,079	-4 %
PR Couturier Echirolles	115327	2408	0,021	6 %
PR Delaune Echirolles	5942	574	0,097	5 %
PR Dix neuf mars 62 Echirolles	397194	11797	0,030	-6 %
PR Kimberley Echirolles	365852	14338	0,039	/
PR Picasso Echirolles	1245	429	0,344	-6 %
PR Ravel Echirolles	3781	508	0,134	-1 %
PR Rondeau Principal	271502	/	/	/
PR Bel Air Eybens	1536	466	0,304	5 %
PR Ruires Eybens	152512	2563	0,017	-20 %
PR Mermoz/ Packard Eybens	67851	2400	0,035	-3 %
PR Quesnay Eybens	32458	1461	0,045	1 %
PR Grand Veymond Fontaine	241328	5934	0,025	-4 %
PR Abattoirs Fontanil	1316671	41003	0,031	-3 %
PR Chanceliere Fontanil	80534	3655	0,045	-1 %
PR Emery Fontanil	5601	545	0,097	3 %
PR Formule 1 Fontanil	3875	627	0,162	-12 %
PR Lanfrey Fontanil	4570	528	0,116	-11 %
PR Mas Fontanil	4069	1785	0,439	-19 %
PR Mondragon Fontanil	395058	10719	0,027	5 %
PR Muriers Fontanil	9489	1085	0,114	3 %
PR Orangerie Fontanil	3297	390	0,118	-7 %
PR RDA Fontanil	1903766	65053	0,034	2 %
PR C D M Gieres	67698	1984	0,029	3 %
PR Etang Tremie Gieres	6143	455	0,074	-12 %
PR Mayencin Gieres	54307	5536	0,102	12 %
PR Glairons Gieres	85931	17577	0,205	20 %
PR Japin Gieres	/	1357	/	/

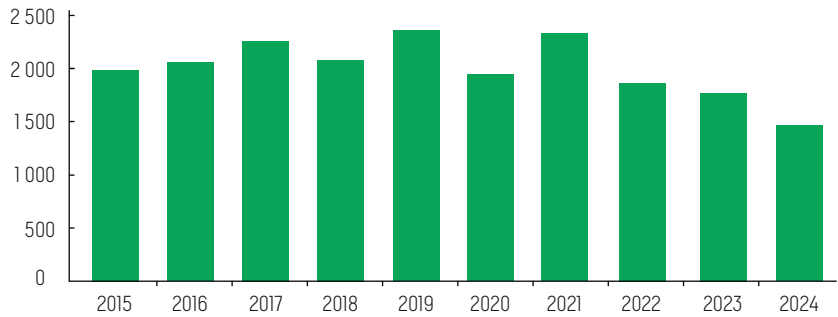
Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR PII Gieres	173120	46118	0,266	8 %
PR PI2 Gieres	92227	5453	0,059	-12 %
PR PI3 Gieres	148637	6037	0,041	0 %
PR PRP Gieres	3413161	119020	0,035	-4 %
PR Berriat Grenoble	7312	1116	0,153	-228 %
PR Boulodrome Grenoble	210740	19254	0,091	9 %
PR Fontenay 1	1671141	64644	0,039	-37 %
PR Fontenay 2	66080576	1469750	0,022	0 %
PR Grand place Grenoble	106412	3623	0,034	-40 %
PR Jean Macé	46313	19810	0,428	47 %
PR Jongking Grenoble	830	331	0,399	-4 %
PR Lamogne	256701	21623	0,084	66 %
PR Mutte Grenoble	7213	961	0,133	-3 %
PR Sp 4 Grenoble	96831	2320	0,024	0 %
PR Sp 5 Grenoble	68859	6049	0,088	0 %
PR Sp 6 bis Grenoble	412450	18019	0,044	25 %
PR Sp 9 Grenoble	332445	7070	0,021	-33 %
PR Villeneuve E Grenoble	44196	4130	0,093	71 %
PR Voie sur berge Grenoble	10107	118	0,012	-106 %
PR Z 121 Grenoble	197949	10157	0,051	/
PR Bibliotheque Jarrie	13707	693	0,051	-2 %
PR Louvaroux Jarrie	45677	3400	0,074	-4 %
PR Manhes Jarrie	3045	425	0,140	10 %
PR Pillet Jarrie	397472	17918	0,045	2 %
PR Plâtre Jarrie	33698	3366	0,100	-6 %
PR Athanor La Tronche	6777	/	/	/
PR Chantourne 1 La Tronche	43195	2869	0,066	0 %
PR Chantourne 2 La Tronche	84300	3366	0,040	-8 %
PR Chantourne 3 La Tronche	39466	2850	0,072	-2 %
PR Chantourne 4 La Tronche	14345	1221	0,085	1 %
PR Charpenay La Tronche	4085	607	0,149	-7 %
PR CHU Pluviale	33042	/	/	/
PR CHU Usées	756021	72727	0,096	-8 %
PR Decathlon La Tronche	23064	1621	0,070	9 %
PR Renault La Tronche	38387	1993	0,052	5 %
PR Ricou (P) La Tronche	8522	642	0,075	-5 %
PR Ricou (U) La Tronche	2127017	51339	0,024	8 %
PR Sablons La Tronche	3580636	5725	0,002	-4 %
PR SPI0 La Tronche	188102	16452	0,087	17 %
PR SPI1 La Tronche	70629	3445	0,049	-3 %
PR SPI2 La Tronche	6529	492	0,075	-4 %
PR Asptt Meylan	6097	655	0,107	14 %
PR Buclos Meylan	668656	21229	0,032	-8 %
PR C.n.e.t Meylan	175734	8666	0,049	-18 %

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Carronnerie Meylan	108821	3563	0,033	1 %
PR Ile d'amour Meylan	2604	436	0,167	10 %
PR Lecheres Meylan	/	38850	/	/
PR Barrieres Murianette	30752	1292	0,042	-1 %
PR Troussiers Notre dame de Mesage	1004	265	0,264	4 %
PR Gymnase Noyarey	270602	26399	0,098	-6 %
PR Oves Noyarey	1999	571	0,286	-2 %
PR Pra paris 1 Noyarey	70184	5275	0,075	-2 %
PR Pra paris 2 Noyarey	14972	3018	0,202	-5 %
PR Ruisset Noyarey	111857	8264	0,074	-2 %
PR Ducrest Pont de Claix	37511	2440	0,065	-4 %
PR La Paix Pont de Claix	118203	6192	0,052	-8 %
PR Mon Logis Pont de Claix	3165	582	0,184	-3 %
PR Papeterie Pont de Claix	1973	/	/	/
PR Papin Pont de Claix	95626	1972	0,021	-1 %
PR Denteliere Sassenage	9358	678	0,072	-2 %
PR Ingenieres Sassenage	19575	1085	0,055	-14 %
PR François Blumet Sassenage	28571	1542	0,054	-13 %
PR Gingeoles Sassenage	1101	395	0,358	-1 %
PR Grande saulne Sassenage	7178866	122333	0,017	-1 %
PR Hameau du château Sassenage	62125	3664	0,059	-8 %
PR Messkirch Sassenage	5529	677	0,123	7 %
PR Quai du Furon Sassenage	136	113	0,830	2 %
PR Rollandiere Sassenage	/	125968	/	/
PR Sables Sassenage	/	76652	/	/
PR Luitel	/	14316	/	/
PR Grand Serre Sechillienne	5698	/	/	/
PR Berges	4074301	171515	0,042	-1 %
PR Nalettes Seyssins	10903	4236	0,389	3 %
PR Bonnais St Egreve	288602	18858	0,065	33 %
PR Chartreuse St Egreve	27733	1746	0,063	-4 %
PR Hopital St Egreve	309870	6508	0,021	-2 %
PR Muret (U) St Egreve	945	272	0,288	-2 %
PR Port St Egreve	13250	806	0,061	-3 %
PR Predieu St Egreve	194984	9672	0,050	-3 %
PR Alloves St Martin D'heres	42171	2768	0,066	-12 %
PR Bloch St Martin D'heres	/	153641	/	/
PR Carmagnole St Martin D'heres	76469	2925	0,038	-18 %
PR Champ Roman St Martin D'heres	2419	592	0,245	-17 %
PR G . Sand St Martin D'heres	71989	2402	0,033	-3 %
PR Luther King St Martin D'heres	80722	2681	0,033	1 %
PR Péri St Martin D'heres	995175	71688	0,072	45 %
PR Prevert St Martin D'heres	43352	1819	0,042	-2 %
PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres	3596	860	0,239	12 %

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR St Just St Martin D'heres	31308	1939	0,062	1 %
PR Taillees St Martin D'heres	8713	850	0,098	1 %
PR Gagneres St Martin le Vinoux	55188	3479	0,063	-168 %
PR Gare St Martin le Vinoux	12592	524	0,042	-5 %
PR Rosiers St Martin le Vinoux	47456	2562	0,054	-4 %
PR Ratier St Paul de Varces	5017	1559	0,311	22 %
PR Allee du stade Varces	21259	1670	0,079	24 %
PR Berliogniere Varces	572683	21186	0,037	-37 %
PR Fontagneux Varces	9566	3721	0,389	-4 %
PR Impasse des Champs Varces	1051	371	0,353	-10 %
PR Taillefer Varces	4201	/	/	/
PR Actinord Veurey	25723	3204	0,125	-4 %
PR Actisud Veurey	17634	3497	0,198	-1 %
PR Belvedere Veurey	758	360	0,475	-38 %
PR Cordees Veurey	8125	856	0,105	3 %
PR Cuche Veurey	24489	1363	0,056	4 %
PR Dauphine Veurey	9889	743	0,075	1 %
PR Rive Veurey	91064	11393	0,125	-6 %
PR Vivier Veurey	130	164	1,261	6 %
PR Breuil Vif	31617	1871	0,059	1 %
PR Barbusse Vizille	297158	16057	0,054	/
PR Langevin Vizille	25741	2352	0,091	-2 %
PR Maniguet Vizille	7379	1112	0,151	-19 %
PR Racca Vizille	340605	13344	0,039	-2 %
PR Terrasses Vizille	180765	20518	0,114	7 %
Total	108784147	3490957	0,032	

	Bilan énergie 2024		
	Volume pompé total (m3)	Energie consommé (kwh)	Energie consommé (kwh/m3)
Année 2023	105899118	3412571,140	0,032
Année 2024	108784147	3490957,117	0,032
Évolution (%)	2,7	2,3	-0,4

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE



PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés. Fin 2023, ce service comptait 68 agents (hors suivi administratif et responsable d'exploitation).

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 16 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

Une carte de l'assainissement intercommunal, indiquant le découpage sectoriel du territoire ainsi que la localisation des différents sites d'exploitation est présentée en annexe

La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- l'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- l'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- la coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement **(0 800 500 048)**, lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Roche-fort) qui, assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

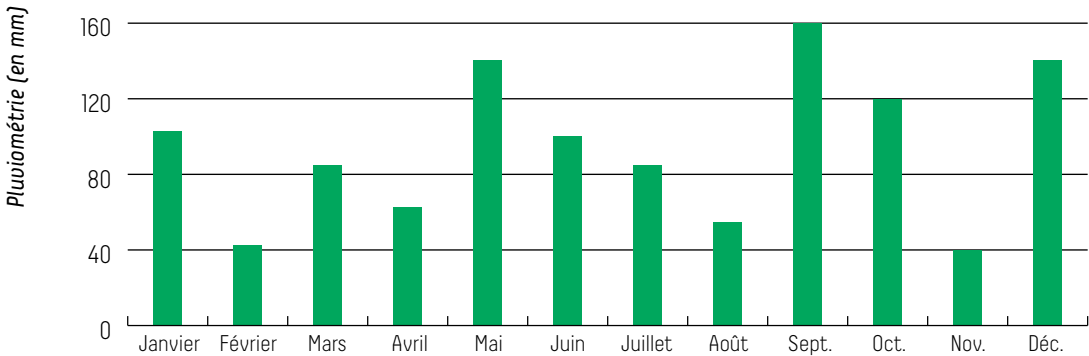
Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

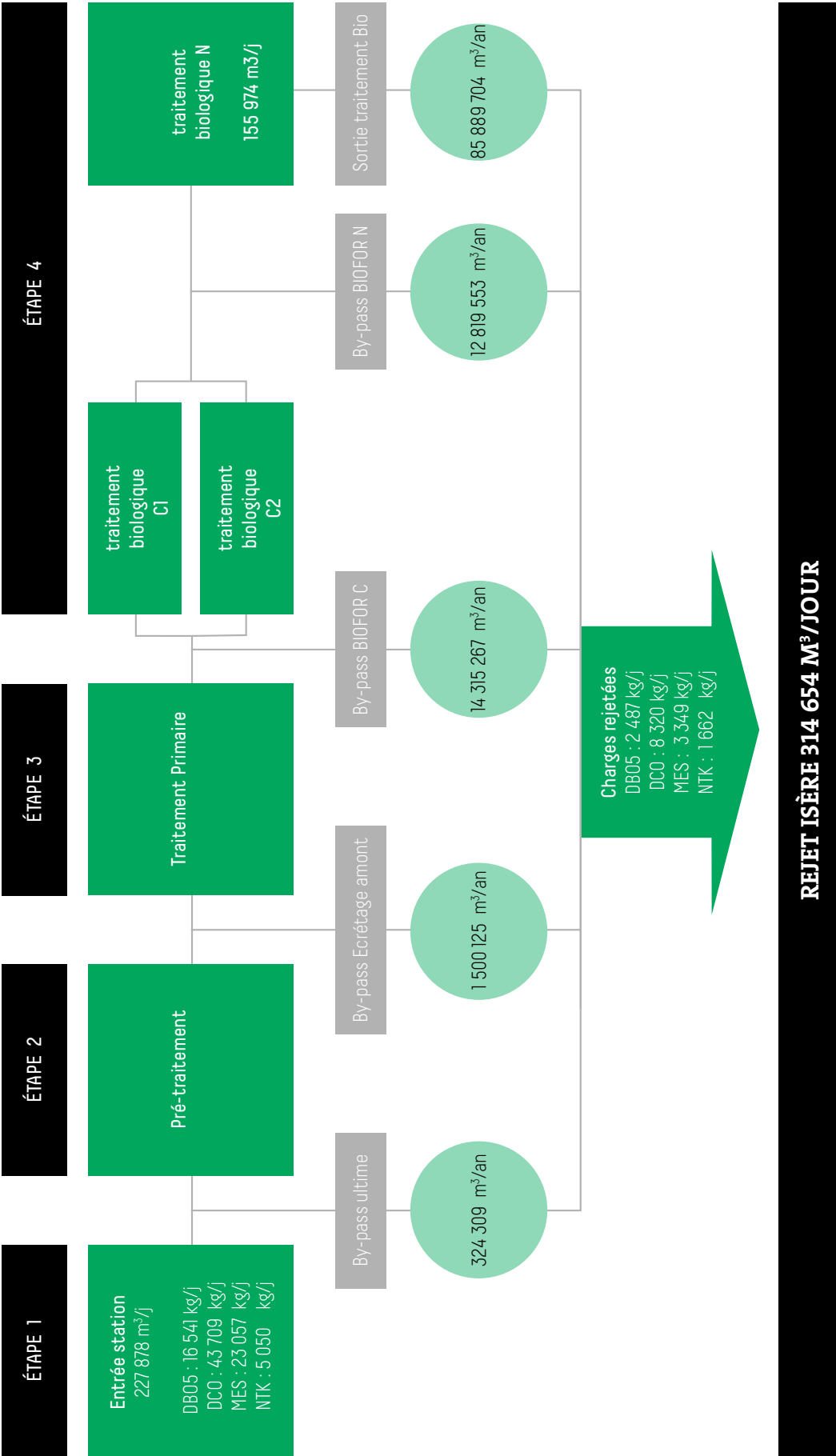
PÉRIODE DU 01/01/2024 AU 01/01/2025

Pluvio. Date	Bonnais St Egreve (mm)	Deux Ponts Claix (mm)	Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm)	Peri St Martin D'heres (mm)	Peupliers Domene (mm)	Philippeville Grenoble (mm)	Pluvio Sud Vif (mm)	Prelenfrey Le Gua (mm)	Quesnay Eybens (mm)	Luitel Sechilienne (mm)	STEP Village Quaix en chartreuse (mm)	MOYENNE
JANVIER	131,2	80,6	123,4	80,4	95,4	107,4	81,2	116,8	77,6	117,6	90,2	100,2
FÉVRIER	35,8	30,6	48,2	33,6	29,2	40,0	50,8	69,2	34,8	47,2	58,6	43,5
MARS	79,6	74,6	103,8	52,2	63,6	75,4	91,6	128,4	72,8	100,2	74,6	83,3
AVRIL	67,4	55,6	82,8	47,4	63,2	65,6	50,2	60,6	57,0	90,0	61,6	63,8
MAI	163,0	99,8	184,4	129,4	121,0	139,8	138,4	184,8	134,2	142,4	163,0	145,5
JUIN	113,6	65,8	139,8	100,0	104,6	112,8	86,8	115,0	98,0	110,2	124,8	106,5
JUILLET	91,0	92,4	95,8	59,6	106,6	95,0	70,8	66,0	122,0	65,4	109,4	88,5
AOUT	51,4	39,6	69,6	43,4	57,8	52,8	50,8	54,6	62,4	52,0	82,8	56,1
SEPTEMBRE	164,6	134,8	194,0	150,8	173,6	155,4	160,4	135,8	141,4	161,4	185,8	159,8
OCTOBRE	111,0	108,4	148,2	105,6	96,2	114,6	127,0	117,6	112,0	157,2	129,2	120,6
NOVEMBRE	0,0	43,4	57,4	43,0	37,0	39,0	45,2	43,6	42,0	56,4	43,2	40,9
DÉCEMBRE	138,6	132,0	130,0	145,2	113,4	165,2	110,4	159,0	155,2	132,6	191,0	143,0
TOTAL	1147,2	957,6	1377,4	990,6	1061,6	1163,0	1063,6	1251,4	1109,4	1232,6	1314,2	1151,7

Pluviométrie moyenne mensuelle



CHAINE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2024
(Débits moyens journaliers et charges journalières)



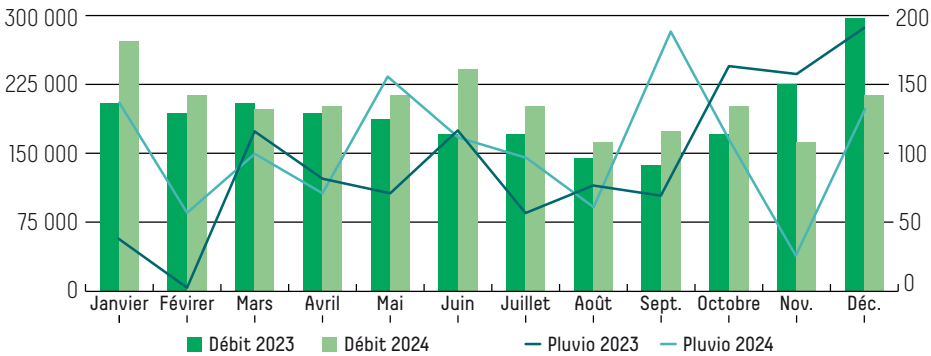
LES INDICATEURS DE POLLUTION

Les volumes reçus ont augmenté de 10% passant de 75,6 millions de m3 en 2023 à 83,4 millions de m3 en 2024.

Les volumes non traités au point A2 ont atteint les 324 000 m3. C’est 10 fois plus qu’en 2023.

Pour rappel, l’année 2023 a été marquée par une panne sur une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d’Aquapole) de juillet à décembre 2023. Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée) et donc réduisant de facto les déversements au point A2.

La pluviométrie a aussi été plus importante en 2024 avec 1170 mm (1136 mm en 2023). Ce qui a conduit à avoir un volume d’eau parasite plus important en entrée d’usine qu’en 2023.



En 2024, d’importants travaux déclarés (vidange et inspection décennale des 2 digesteurs, rénovation du local électrique du BIOFOR Carbone C1, ...) ont eu lieu sur l’usine, impactant fortement les rendements épuratoires au rejet. Et dans le cadre de la vidange des digesteurs, c’est une pollution supplémentaire retournant en tête de l’usine (principalement azote).

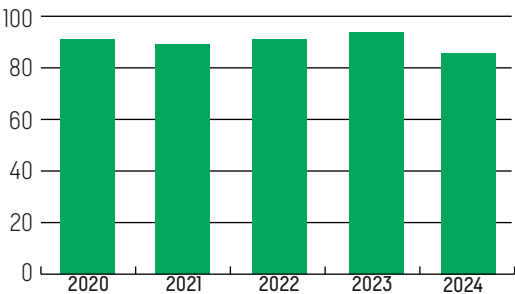
Afin d’apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d’une station d’épuration et pour en mesurer l’efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

L’indicateur MEST

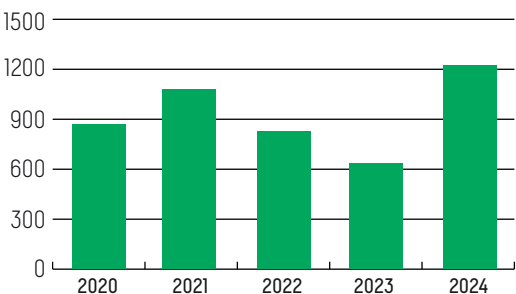
MEST : c’est l’ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l’eau. Pour l’année 2024 :

- La concentration de MEST en eaux brutes est de 101 mg/l, en baisse de 2 point par rapport à 2023 ;
- La charge moyenne journalière est de 21 459 kg en hausse de 7,5 % par rapport à l’année 2023 ;
- Le rendement moyen sur l’année pour les MEST est de 84,8 %, en baisse de 7 points par rapport à l’année 2023.

Rendements épuratoires en MEST (en %)



Charges rejetées en MEST (Tonne/an)

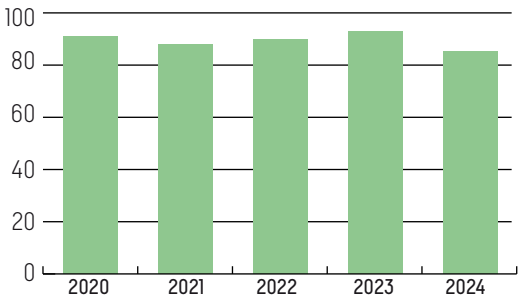


L’indicateur DBO5

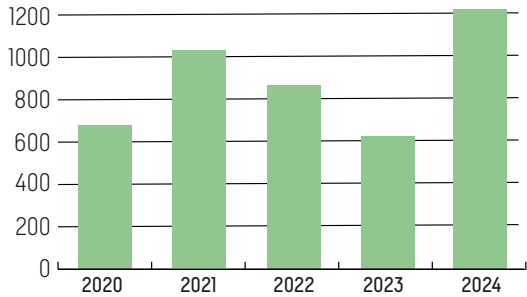
DBO5 : c’est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d’oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques. Pour l’année 2024 :

- La concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 73 mg/l, en baisse de 11 point par rapport à 2023 ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 16 541 kg, en baisse de 5,7 % par rapport à 2023 ;
- Le rendement moyen sur l’année pour la DBO5 est de 83,5 %, en baisse de 8 points par rapport à 2023.

Rendements épuratoires en DBO₅ (en %)



Charges rejetées en DBO₅ (Tonne/an)

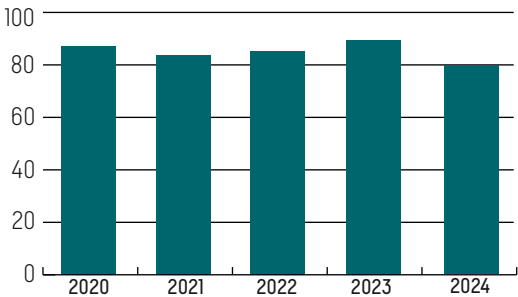


L'indicateur DCO

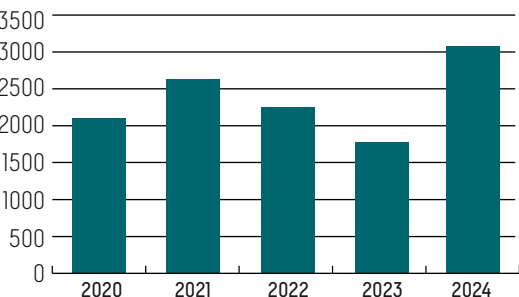
DCO : c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques. Pour l'année 2024 :

- La concentration moyenne en DCO en eaux brutes est de à 192 mg/l, en baisse de 12 mg/l par rapport à 2023 ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 43 709 42 470 kg en hausse de 3 % par rapport à 2023 ;
- Le rendement moyen annuel est de 80 %, en baisse de 9 points par rapport à 2023.

Rendements épuratoires en DCO (en %)



Charges rejetées en DCO (Tonne/an)

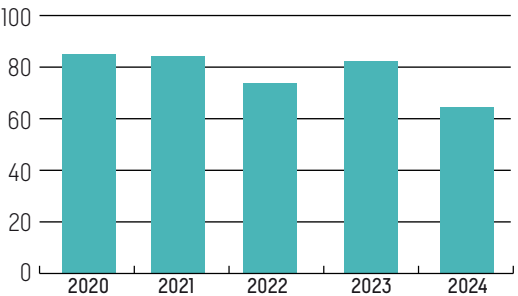


L'indicateur NTK

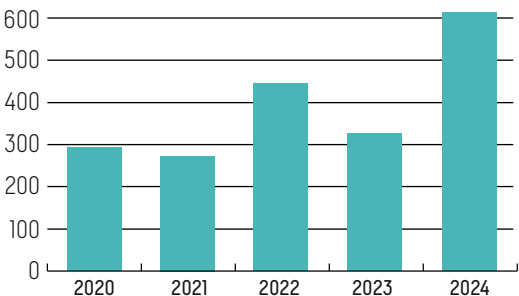
NTK : C'est l'Azote Total Kjeldahl. Il correspond à l'azote ammoniacal (NH₃/NH₄⁺) et représente la quantité d'azote (N) qui rentre dans la station d'épuration. Pour l'année 2024 :

- La concentration moyenne en NTK en eaux brutes correspond à 22 mg/l, en baisse de 1 mg/L par rapport à 2023 ;
- La charge moyenne journalière reçue est de 5 050 kg 4 214 kg, en hausse de 20 % par rapport à 2023 ;
- Le rendement moyen annuel est de 65,6 en baisse de 16 points par rapport à 2023.

Rendements épuratoires en NTK (en %)



Charges rejetées en NTK (Tonne/an)



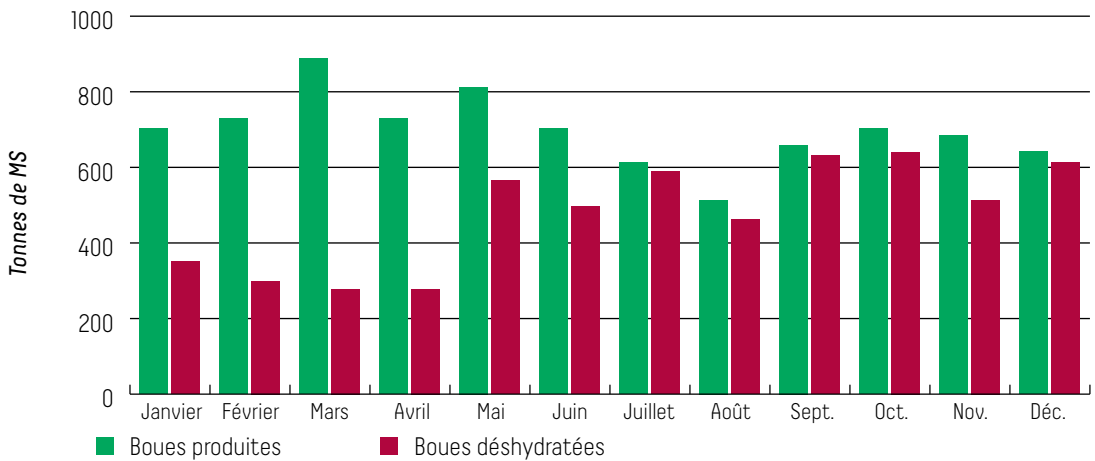
Traitement des boues

Le traitement des boues fait l’objet d’une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

La quantité de boues produites

La production de boues est passée de 7 958 tonnes de matières sèches en 2023 à 8 534 tonnes en 2024 (+7 %). La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 26 %* les tonnages de boues à traiter (avec 5 992** tonnes de MS en sortie des centrifugeuses de déshydratation).

Effet de la digestion sur la quantité de boues déshydratées



L’incinération des boues sur le site d’Aquapole

En 2024, il y a eu 5 815 Tonnes de matières sèches incinérées. Avec l’arrêt des digesteurs, c’est une augmentation de près 2 000 T de boues incinérées par rapport à 2023.

La vidange des 2 digesteurs (13 500 m3) a produit 789 T de matières sèches qui ont été cheminées dans des centres de compostage.

Le traitement des fumées de l’incinérateur

En 2024, les rejets dans l’atmosphère de l’incinérateur des boues ont été non conforme 3 jours sur le dioxyde de soufre (SO2) et 1 jours à chaque fois sur les oxydes d’azote (NOx), les poussières et l’ammoniac (NH3).

Conformément au point 3.1.7.2.3 de l’arrêté préfectoral complémentaire n°2013-206-0030, du 25 juillet 2013, les analyses sur les rejets à l’émission ont été effectuées et sont conformes.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d’évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur ;
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L’évacuation des cendres et des refib

En 2024, 697 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 491 tonnes de cendres ont été évacuées vers d’autres sites de traitement de déchets industriels suite à l’indisponibilité de VICAT.

Par ailleurs, 212 tonnes de résidus de fumées d’incinération des boues (refib) ont été évacuées.

* Avec l’arrêt de la digestion depuis juin 2024, dans le cadre des travaux, la partie réduite à donc été divisée par 2 par rapport aux années précédentes.
** Soit une augmentation par 2 du tonnage de boue déshydratée.

LA PRODUCTION DE BIOGAZ

La méthanisation des boues, outre la baisse significative du volume de boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.

La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

- au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé) ;
- au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint 404 137m³ en 2024 soit 21 % de la production totale. La consommation est en baisse de 45 % par rapport à 2023 [lié à l'arrêt des digesteurs à partir de juin 2024 pour les travaux de vidange de production].

L'injection de biométhane dans le réseau GRDF

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être

injecté dans le réseau Grdf.

Une unité de traitement membranaire a été construite et mise en service en avril 2016 par la société Aquabiogaz, qui l'exploite aujourd'hui dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole : cela permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane.

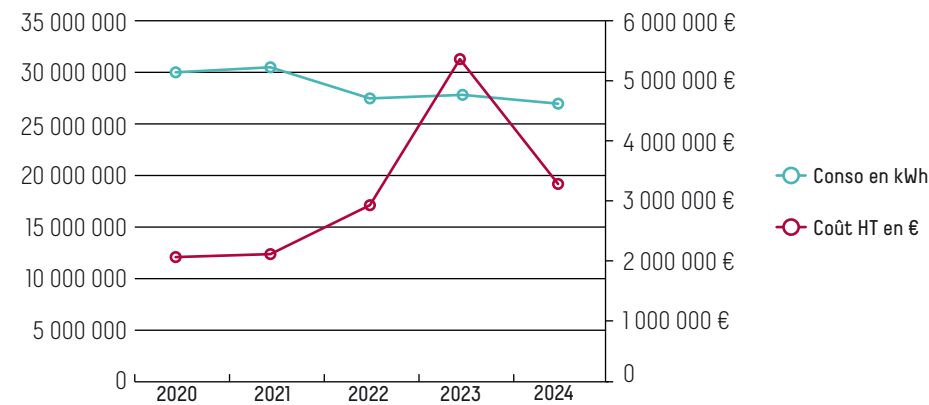
Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à Saint Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

En 2024, 898 346 Nm3 de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 9,5 GWh. Là encore cette baisse de 45% s'explique par l'arrêt des digesteurs à partir de juin 2024 pour les travaux de vidange production].

Quantité de biogaz non valorisé.

En 2024, 46 920 Nm3 de biogaz n'ont pas été valorisés (2%). Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site.

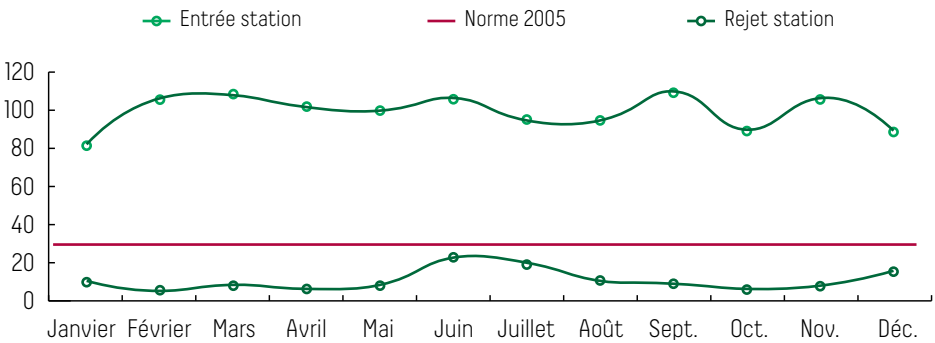
La consommation électrique



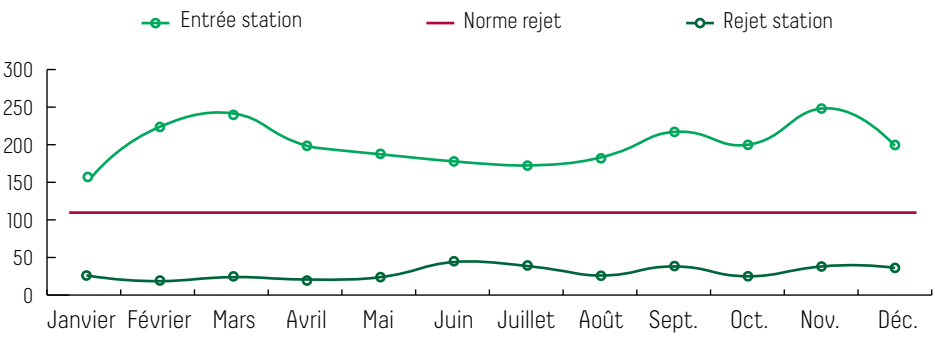
TOTAL	Conso en kWh	coût HT en €	Ratio (€ HT/kWh)
2020	30 062 690	2 084 730	0,07
2021	30 421 258	2 134 757	0,07
2022	27 396 780	2 932 846	0,11
2023	27 772 214	5 369 527	0,19
2024	26 857 533	3 395 234	0,13

LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

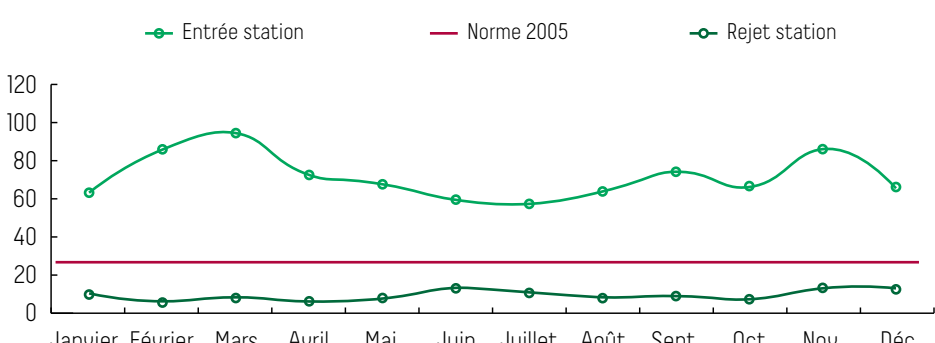
NORME DE REJET DBO₅
(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2024



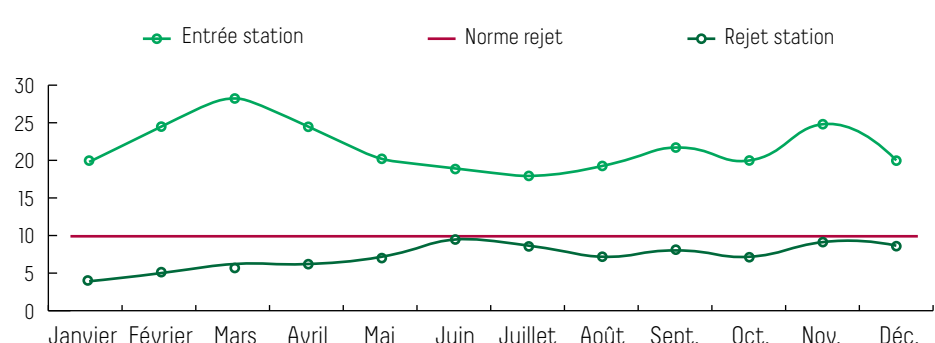
NORME DE REJET DCO
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2024



NORME DE REJET MEST
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2024

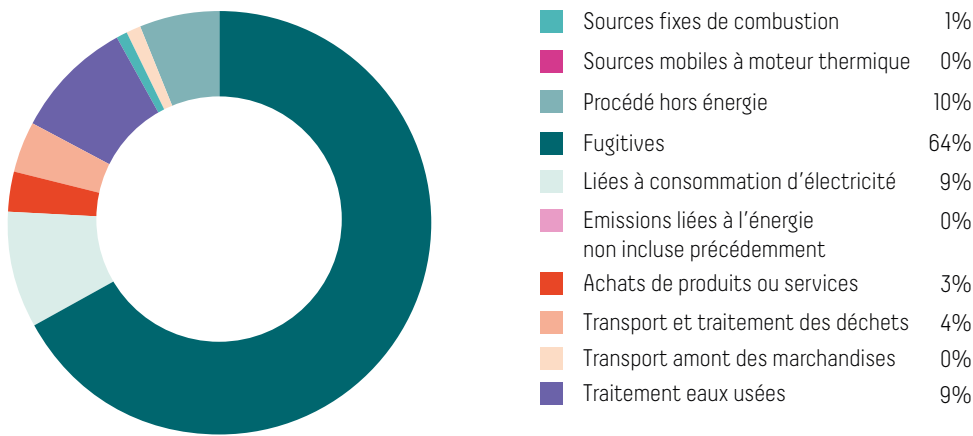


NORME DE REJET NTK
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2024



Répartition des émissions CO₂ par poste 2024

L’impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l’unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l’objet d’une évaluation, selon l’état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l’ADEME et de l’ASTEE pour les services d’eau et d’assainissement, sur la base des facteurs d’émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l’air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d’épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L’évaluation n’intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages.



Pour 2024, le bilan des émissions d’Aquapole est de 15 191 tonnes de CO₂ eq avec la répartition suivante sur les 4 premiers postes :

- les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d’azote (ramenée en tCO₂) représentent près de 64 % des émissions totales du site. Soit 9 741 tCO₂ eq ;
- l’incinération des boues est le 2ème poste avec 1 572 tCO₂ eq (10%) ;
- l’électricité représente 1 397 tCO₂ eq (9%) ;
- Le traitement des eaux usées (quantité de pollution traitées) représente 1 572 tCO₂ eq.

Détail par poste		2023 Révisé*		2024		Ecart 2023 /2024
Catégories d'émissions	Description des postes	tCO ₂	% total	tCO ₂	% total	tCO ₂
Emissions directes	Sources fixes de combustion	187	1 %	295	2 %	107
	Sources mobiles à moteur thermique	71	0 %	68	0 %	-3
	Procédés Hors Energie	889	6 %	1 572	10 %	683
	Fugitives	11560	74 %	9 741	64 %	-1819
Emissions indirectes associées à l'énergie	Liées à la consommation d'électricité	1444	9 %	1 397	9 %	-48
Autres émissions indirectes	Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment	30	0 %	62	0 %	32
	Achats de produits ou services	389	2 %	362	2 %	-27
	Transport et traitement des déchets	258	2 %	416	3 %	158
	Transport amont des marchandises	60	0 %	28	0 %	-32
	Traitement eaux usées	697	4 %	1 312	9 %	615
TOTAL		15887	100 %	15 253	100 %	-333

Analyse des résultats :

Les volumes reçus ont augmenté de 10% passant de 75,6 millions de m3 en 2023 à 83,4 millions de m3 en 2024.

Les volumes non traités au point A2 ont atteint les 324 000 m3. C’est 10 fois plus qu’en 2023.

Pour rappel, l’année 2023 a été marquée par une panne sur une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d’Aquapole) de juillet à décembre 2023.

Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée) et donc réduisant de facto les déversements au point A2 (bypass ultime).

La pluviométrie a aussi été plus importante en 2024 avec 1170 mm (1136 mm en 2023). Ce qui a conduit à avoir un volume d’eau parasite plus important en entrée d’usine qu’en 2023.

Pour autant, la charge massique en entrée usine est en baisse de 6% par rapport à 2023 et c’est près de 13% de moins qu’en 2022.

Les performances de la station sont conformes mais inférieures jusqu’à 7 points par rapport à 2023 (16 point sur le traitement NTK) et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rééhibitoire et le nombre de jours de non-conformité est inférieur au seuil maximum (4 en MES pour 25 autorisés).

La production de boues a été de 8 534 tonnes de matières sèches en 2024.

La méthanisation des boues a permis de réduire de près de 50% du tonnages des boues à traiter au 1er trimestre. Elle a ensuite été arrêtée dans le cadre de la vidange décennale des digesteurs.

La digestion des boues a ainsi permis de produire 1 527 258 Nm3 de biogaz en 2024, permettant l’injection de 898 346 Nm3 de Biométhane injecté vers le réseau GRDF. Soit 9,5 GWh.

En 2023, 46 920 Nm3 de biogaz n’ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site.

Cette production d’énergie permet ainsi d’éviter l’utili-

sation de gaz naturel d’origine fossile au sein du réseau de gaz de la métropole (2 100 tonnes de CO2 évités).

En plein capacité, cette production d’énergie renouvelable et locale correspond au besoin de 4300 logements Basse Consommation (BBC, selon données GrDF) ou encore 70 bus roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) de la M'TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise).

Avec l’arrêt des digesteurs en juin 2024, c’est une augmentation de près 2 000 T de boues incinérées par rapport à 2023 (5 815 tonnes de MS en 2024). La vidange des 2 digesteurs (13 500 m3) a produit 789 T de matières sèches qui ont été acheminées dans des centres de compostage.

En ce qui concerne les consommables, l’année 2024 a été caractérisée par :

- une consommation électrique stable (26,8 GWh en 2024 ; - 4%) ;
- une consommation en baisse de 70 Tonnes sel d'aluminium (170 tonnes en 2024 avec l’arrêt de la filière boue du biofor C1) ;
- une consommation en hausse de chlorure ferrique (210 tonnes en 2023 et 193 tonnes en 2023) ;
- une consommation d’eau potable stable en hausse de 9 998 m3 (+ 2500 m3 par rapport à 2023) avec l’implantation des bases vie sur l’usine pour les travaux.

Pour le bilan des émissions électrique, la méthode réglementaire impose d’utiliser la moyenne nationale dans les calcul (52 gCO2/kWh). Avec le contrat Vert souscrit par la métropole, il est garanti une électricité d’origine renouvelable à 6 gCO2/kWh. Avec ce contrat-là, la métropole contribue à éviter 1235 tCO2.

Au niveau bilan carbone, les émissions ont baissées de 2% les émissions de gaz à effet de serre (-330 T CO2).

Points forts

- Performances épuratoires maintenues élevées dans les conditions normales de fonctionnement.
- Qualité de fonctionnement du laboratoire interne d'analyses.
- Maîtrise de la filière boues avec une exploitation du four externalisée.
- Valorisation à plus de 95% de la production de biogaz (autoconsommation ou production de biométhane).
- Vidange des 2 digesteurs avant l'échéance décennale et respect du planning .
- Obtention de la triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (sécurité).

Points sensibles

- Fragilité des performances épuratoires par temps de pluie.
- Pannes matériels curatives nombreuses (CI, RPS, pompes automates, vannes).
- Fragilité de l'atelier déshydratation en cas d'arrêt digesteur (doublement de la charge).
- Fragilité des filières essentielles non sécurisées (évacuation des déchets notamment).
- Fort absentéisme dans le personnel d'exploitation et un peu moins marqué dans le personnel de maintenance.
- Sécurité informatique du site suite à 2 études de sécurisation.
- Difficulté dans le logiciel d'autosurveillance sur l'intégration des nouvelles règles de conformité.

Dysfonctionnements

Diverses pannes ont eu lieu en 2024 ayant entraîné des difficultés de fonctionnement et ponctuellement altéré la qualité du rejet :

- dégradation des chemins de roulement des dessableurs (travaux fait sur les 3 bassins en 2024) et des décanteurs lamellaires (4 rénovés sur 14 ; 4 à 5 prévus en 2025 ;
- pannes des décanteurs lamellaires notamment sur les garnitures mécanique des flocculateurs et du blocage à 2 reprises d'un pont, des pannes sur les automates vieillissant du BIOFOR C1 (travaux faits pendant l'été 2024), des indisponibilités de 2 surpresseurs sur le BIOFOR C1 (renouvellement de plusieurs machines en 2025).

Une corrosion sur une conduite de liaison noyée de boue en inox 316L, sans doute due à une contrepenne lors de la pose ce qui a retardé la remise en service des digesteurs.

Une dégradation marquée des biofiltres les plus anciens (joints de dalle, réseau oxazur, buselure...) avec un programme de renouvellement entretien échelonné qui débutera en 2025.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D’ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de gros entretien et de renouvellement d’équipement sur la file eau et la file boues d’Aquapole (hors four) financés sur le compte d’investissement se sont élevés à 2 496 950 euros HT en 2024 (constant par rapport à 2023).

Les principales opérations de gros entretien et de renouvellement réalisées en 2024 sur Aquapole sont les suivantes :

Opérations général

- Démarrage des travaux de sécurisation des accès au site (portail, contrôle d’accès, ...).
- Fin de migration du logiciel de saisies des analyses du laboratoire .
- Validation de la MAJ SANDRE AQUAPOLE.
- Démarrage des travaux de récupération des eaux d’incendie.
- Ecriture du CCTP du projet d’extension d’AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières extérieures .
- Démarrage des travaux pour la création du nouveau puits d’eau industrielle
- Obtention tripple certification 14001 – 9001 -45001.

Prétraitement

- Vidange et nettoyage poste toutes eaux pieds de vis à plusieurs reprises (Boues flottent suite vidange digesteur).
- Vidange et nettoyage des 3 dessableurs.
- Vidange et nettoyage des classificateurs à sables.
- Vidange et nettoyage de la goulotte de récupération des graisses en aval des dessableurs (Beaucoup de déchets).
- Réfection des 2 classificateur à sable (génie civil + équipements).
- Réfection des chemins de roulement des ponts des 3 dessableurs.
- Changement des racleurs à graisses usés.

Décantation primaire

- Nettoyage complet de 7 flocculateurs.
- Rénovation des bandes de roulements sur 4 RPS (n°4-5-10-12).
- Réparation à 2 reprises du pont décanteur RPS n°11 .

Biofors C1

- Vidange et nettoyage de la bâche eaux sales de lavage.
- Vidange et nettoyage poste toutes eaux.
- Vidange et nettoyage du canal d’alimentation des filtres.
- Vidange et nettoyage de la bâche eau traitée.
- Revamping local électrique BIO C1.
- Installation de pinces électriques pour le projet QUALISTEO au TGBT BIO C1.
- Remplacement des vannes alimentation, vidange rapide et eau de lavage sur les 14 biofiltres BIO C1.
- Réparation de la vanne d’alimentation C1.
- Inspection sous- plancher de chaque filtre.
- Réfection poste PTE : Réfection ensemble vanne d’isole-

ment pompe + clapet + pied d’assise.

- Renouvellement des 2 pompes lancé en 2024.

Biofors C2

- Vidange et nettoyage des ouvrages du Densadeg.
- Diagnostic de l’origine de la dégradation des modules du Densadeg.
- Vidange et nettoyage du canal d’alimentation des biofiltres.
- Changement clapet pompe n°2 relevage PR2.
- Changement ensemble clapet + vanne + adaptateur à bride pompe C du PR2.
- Réparation fuite tour désodo BIO C2.
- Mise en service désodo BIO C2.

Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des parois des 06 filtres en activité.
- Projet de sobriété énergétique pour lancement début 2025 avec diminution du pompage plutôt que 2 arrêts de 2H00 par jours en hiver.

Traitement des boues

- Révision majeur de la centrifugeuse G2-75 N°1.

Digestion

- Vidange et inspection des 2 digesteurs dans le cadre de la garantie décennale : RAS.
- Vidange et nettoyage du poste de relevage pots de purges.
- Rénovation du défilasseur.
- Modification tuyauterie admission et refoulement des 3 compresseurs biogaz .
- Revision des 3 moteurs compresseurs biogaz .
- Incinération des boues et traitement des fumées.
- Lancement du renouvellement du marché de prestation d’incinération des boues .
- Projet de mise en conformité des analyseurs de fumées reporté à 2026 (relance du marché four en 2025).

Désodorisation Aquapole

- Réparation tour désodo AQUAPOLE (reprise garantie décennale).

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS EN 2025

Opérations générales

- Finalisation de la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, alarme intrusion intérieure,...).
- Contrôle du nouveau paramétrage SANDRE sur le fichier annuel RMC.
- Finalisation des travaux pour la récupération des eaux d'incendie.
- Lancement de la consultation pour le projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange.
- Mise à jour licence et sécurisation réseau interne informatique Aquapole.
- Sécurité : poursuite mise en sécurité risque chute de hauteur + nouvel exercice simulation crise avec SDIS.
- Objectif de diminution générale de la consommation énergétique du site par l'amélioration de la régulation et le renouvellement d'équipement plus performant.

Prétraitement

- Reprise de la fuite sur la canalisation d'eau sale.
- Etude du doublement de la filière de transport déchet dégrilleur grossier.
- Renouvellement de l'ensemble des aérofloteurs.
- Cablages et passerelle pour manipulation des des-sableurs.

Décantation primaire

- Reprise des bandes de roulement sur 5 RPS.
- Reprise des blocs lamellaires d'un décanteur.
- Mise en place d'une mesure de turbidité amont / aval + sonde ammonium (rejet écrêtage).
- Lancement marché renouvellement armoire électrique traitement.

Biofors C1

- Fiabilisation du poste toutes eaux avec la livraison de 2 nouvelles pompes.
- Fiabilisation de la vidange du volume vidangé des BIO-FILTRE en mettant en service la sonde de niveau.
- Remplacement de surpresseurs (3 machines) avec intégration de variateurs (économie d'énergie) et création d'un surpresseur stock.
- Changement des dernières vannes /actionneurs non renouvelés.
- Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseau oxazur, buselure) filtre n°3.

- Maintenance dégrilleur stepscreen

Biofors C2

- Changement clapet et vanne sur pompe 1 (pompe 2 et 3 effectué).
- Changement de vannes d'alimentation et d'eaux de lavage sur certains filtres.
- Réfection des lamelles du densadeg (épaississement des boues).
- Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseau oxazur, buselure) filtre F.
- Remplacement d'un surpresseur air process pour mise en stock.
- Changement réseau injection PAX.

Biofors N

- Réparation et remise en service filtre BI y compris vidange matériau.
- Réparation du 3ème turbo compresseur.
- Déploiement du plan de sobriété énergétique.
- Achat et mise en place d'une sonde et analyseur ammonium entrée et sortie NIT.
- Mise en place d'une régulation en intégrant des mesures en continu entré-sortie azote.
- Projet d'intelligence artificielle.

Digestion :

- Redémarrage des 2 digesteurs (capa nominale mi-mai 2025).
- Mise à jour du DRPCE.
- Fiabilisation du défilasseur (stock pièces).

Déshydratation

- Fiabilisation de l'atelier (stock pièces, convoyages des boues,...).
- Contrat entretien des centrifugeuses (déshydratation et épaississement).
- Etude ventilation local épaississeur et déshydratation.

Incinération :

- Attribution du marché four pour la prestation d'incinération des boues.

LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SPANC

LE NOMBRE D’HABITATIONS DESSERVIES

AAu 31 décembre 2024, le nombre d’installations sur le territoire métropolitain est estimé à 4 400 installations se répartissant de la façon suivante : Claix (105), Corenc (23), Domene (7), Echirolles (6), Eybens (13), Fontaine (21), Le Fontanil-Cornillon (10), Gières (23), Grenoble (3), Le Gua (327), Meylan (12), Miribel Lanchatre (15), Murianette (64), Noyarey (165), Poisat (17), Le Pont de Claix (0), St Egrève (10), St Martin D’Hères (13), St Martin le Vinoux (167), St Paul de Varces (440), Sassenage (13), Seyssinet Pariset (103), Seyssins (66), La Tronche (25), Varces Allières et Risset

(230), Venon (74), Veurey Voroize (27), Vif (472), le Sappey en Chartreuse (67), Mont-St-Martin (45), Proveysieux (224), Quaix en Chartreuse (275), Sarcenas (105), Notre Dame de Commiers (19), Saint Barthélémy de Séchillienne (119), Séchillienne (254), Bresson (13), Brié Angonnes (322), Champ sur Drac (10), Champagnier (16), Jarrie (41), Herbeys (238), Montchaboud (5), Notre Dame de Mésage (47), Saint Georges de Commiers (19), Saint Pierre de Mésage (3), Vaulnaveys le haut (81), Vaulnaveys le bas (43), Vizille (190) et Herbeys (238).

LE CONTRÔLE DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

En 2023, 297 contrôles ont été programmés sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 170 contrôles de bon fonctionnement et 65 diagnostics lors des ventes.

La procédure pour le dépôt de permis de construire pour des projets nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d’une installation d’assainissement non collectif est encadrée depuis le 1er mars 2012 par le décret n° 2012-274 du 28-02-2012 relatif à des aménagements du Code de l’Urbanisme modifiant le contenu des dossiers de demande d’autorisation d’urbanisme.

Avant le dépôt de l’autorisation d’urbanisme, le pétitionnaire doit solliciter le SPANC de la régie assainissement en complétant le formulaire « DEMANDE D’INSTALLATION D’UN DISPOSITIF D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole. Ce formulaire doit être retourné, accompagné des pièces demandées.

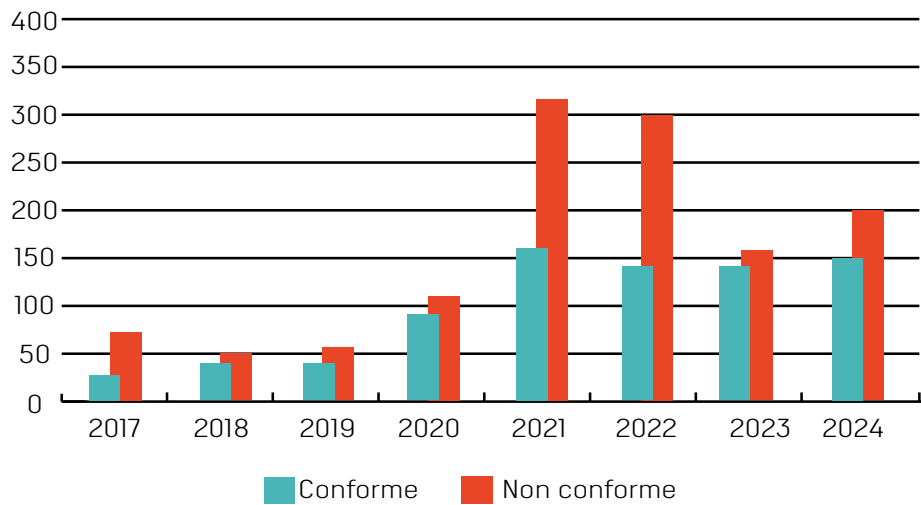
Après instruction du dossier, le SPANC transmet au pétitionnaire une attestation de conformité qui doit être jointe au dossier d’urbanisme. En 2024, au niveau de la Métropole :

- 50 attestations de conformité de projets ANC ont été réalisées par le SPANC sur le territoire métropolitain ;
- 17 chantiers d’installations d’assainissement non collectif neuves réalisées ont été suivis à la suite d’un permis de construire ;
- 11 chantiers de réhabilitation d’assainissement non collectif ont été suivis. 14 ont fait l’objet d’une aide à la réhabilitation du Département conformément à la délibération métropolitaine du 24 septembre 2021.

LE TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D’ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d’assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d’installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d’installations contrôlées depuis la création du service.

- En 2024 : sur 354 installations contrôlées : 198 dispositifs étaient conformes soit 56%.
- Ainsi, sur les 3944 contrôles effectués depuis la mise en œuvre du SPANC, le taux global de conformité des installations est de l’ordre de 36 %.



L’augmentation de la proportion d’installations conformes au cours des dernières années est due au fait qu’une part de plus en plus importante des contrôles portent sur des installations neuves ou réhabilitées. L’obligation de mise en conformité suite à vente et les possibilités nouvelles de subventions pour réalisation de travaux permettent en effet d’augmenter le nombre d’installations réhabilitées.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

LE BILAN DES OPÉRATIONS 2024

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branche-ments	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
DOMENE	Réhabilitation Ex-SIEC domene gieres murianette (PR Bayadière-PRP)	Réhabilitation du réseau EU par chemisage structurant	3900			1				
NOTRE DAME DE COMMIERS	Chemin du Mollard	Création d'un STEP Filtres plantés de roseaux	178			1				
RONDEAU Grenoble et Echirolles	RONDEAU Raccorde-ments des réseaux AEP et EU -Equipe-ment de la galerie technique- Création d'une station de pompage	Dans le cadre des travaux de déviation des réseaux au RONDEAU: Création d'une sta-tion de pompage EU, équipe-ment de la galerie technique avec les réseaux EU et AEP, raccordements définitifs des réseaux EU et AEP.	88			6			4	
LA TRONCHE	Avenue de Verdun - réhabilitation chemisage entre PR Ricou et PR Sablon	Réhabilitation du réseau EU par chemisage structurant	923							
LA TRONCHE	Réhabilitation par gainage structurant de l'interco Av. de Verdun entre PR Léchères et DO Chantourne	réhabilitation par gainage structurant	840							
LE FONTA-NIL-CORNILLON	Rue du Mas et Croix de la Rochette - Sécuriation CAPV et renouvellement réseaux AEP et EU	Sécurisation et maillage du réseau eau potable entre la CAPV et GAM, renouvellement du réseau d'eau. Egalement renouvellement du collecteur d'eaux usée et banchements associés.	580						18	
FONTAINE	Mise en conformité des réseaux rue du vercors entre Joliot curie et yves Farges	Mise en séparatif de l'assainis-sement, travaux préparatoires au chemisage de la canalisa-tion unitaire actuelle, mise en conformité des raccordements et remplacement de vannes AEP, en prévision d'uine opération de requalification de voirie	281		20				15	5

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	Quartier île-Verte - phase 2 renouvellement des branchements EU et déconnexion EP	renouvellement des branchements d'eaux usées et collecteurs unitaires ; déconnexion des branchements d'eaux pluviales vers puits d'infiltration		190				10	61	40
FONTAINE	ZI des Vouillands Phase 2B	Réhabilitation regards conduites et branchements avant aménagement de voirie	805		973				9	10
ST GEORGES ET ND COMMIERES - VIF	Sécurisation AEP les Commiers - Tranche 1 - BC TXEA33	création adduction D 250mm + renouvellement distribution D 150 mm et branchements + mise en séparatif/déconnexion assainissement unitaire (création EU D 200mm + 4 puits infiltration EP)	495					4	24	6
La Tronche	Route de Char treuse phase 2 - BC 34 + 35	Renouvellement AEP et déconnexion EP en amont d'une requalification de voirie	187		2				5	5
GIERES	Travaux Sonnant Lot1	Dans la cadre des travaux de raccordement de la STEP du Sonnant au réseau d'assainissement GAM. Travaux lot 1	1184		134			1	9	7
ST PIERRE DE MESSAGE	Route du Connex Aval	Dévoisement du collecteur d'eaux usées intercommunal hors du domaine privé	250						2	
CHAMP SUR DRAC	Marcel Paul Phase 3	Réhabilitation par chemisage du collecteur d'eaux usées de la rue Marcel Paul	1164						2	
SASSENAGE	Avenue de la Falaise _ réhabilitation EU et EP	Travaux de réhabilitation par chemisage des réseaux EU et EP	481		767					
GRENOBLE	rue Saint Joseph- renouvellement branchements unitaire	renouvellement des branchements unitaires					2		23	8
ECHIROLLES	rue Hector Berlioz	renouvellement du réseau d'eaux usées	102						11	
CHAMP SUR DRAC	Marcel Paul Phase 1	Renouvellement de la conduite de distribution et des branchements d'eau potable. Renouvellement des branchements d'eaux usées préalablement au chemisage du collecteur.							20	

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
EYBENS	rue Paul Mistral	extension du réseau d'assainissement collectif	205						4	
GRENOBLE	Rénouvellement du réseau unitaire et des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales	Renouvellement des parties les plus dégradées du réseau unitaire en prévision d'un chemisage. Renouvellement des branchements eaux usées et eaux pluviales		65					26	8
GRENOBLE	Quartier île-Verte - phase 3 réhabilitation par chemisage des réseaux UN	réhabilitation par chemisage des collecteurs unitaires et étanchéité des branchements (TOP HAT)		862						
MEYLAN	Chem. des Seterees du Dessous Meylan - RMEY22002	Renouvellement du réseau d'eau usée en amiante : 135 ml en technique traditionnelle (Sous-Section 3) avec l'entreprise AVERI.	60						8	
CHAMP SUR DRAC	Marcel Paul Phase 2	Renouvellement et mise en conformité des branchements d'eau potable et d'eaux usées.							7	1
QUAIX EN CHARTREUSE	route de Sarcenas	extension du réseau d'assainissement collectif	195						2	
GRENOBLE	Renouvellement réseau unitaire rue Drouot suite affaissements	renouvellement réseau assainissement		114					14	2
GRENOBLE	Réseau unitaire rue Colonel Driant	Deconnexion réseau pluvial (180ml) via restructuration (reprofilage) réseau unitaire assainissement entre avenue Jean Perrot et rue Colonel Driant		35						
GRENOBLE	rue Beccaria -renouvellement unitaire	renouvellement du réseau unitaire Ø400		74					9	3
GRENOBLE	rue Sidi Brahim - réhabilitation par chemisage ASS unitaire	réhabilitation par chemisage du réseau unitaire		485						
VARCES ALLIERES ET RISSET	Rue René Chrétien et Place de la République_renouvellement réseaux	Renouvellement des réseaux EU, EP et AEP	90		43			1		
FONTAINE	Quai du Drac - Rue Doyen Gosse	Renouvellement assainissement eaux usées et pluviales	121		63				8	2

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	Avenue Jeanne d'Arc - agrandissement regards	Agrandissement des regards sur réseau visitable unitaire post-réhabilitation					5			
LA TRONCHE	Chemin des lauriers	Création EU et déconnexion EP	180						2	
CHAMP SUR DRAC	Avenue du Pavillon secteur rue de la Madeleine	Extension du réseau d'eaux usées dans le cadre de l'application du zonage d'assainissement. Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable.	105						1	
FONTAINE	Rue Doyen Gosse antenne nord carrefour Vaillant couturier	Renouvellement assainissement eaux usées et pluviales	49		35				4	2
GRENOBLE	Réhabilitation par chemisage de l'unitaire Rues Blanchisserie et Washington	réhabilitation réseau assainissement		164						
GIERES	Pont de Venon	Dévoisement de réseau EU pour réalisation d'un nouveau pont	35							
VENON	Culfroid - RD164	Extension du réseau d'assainissement métropolitain sur la RD 164 et deconnexion du réseau d'assainissement du lotissement Groll.	125						1	
GRENOBLE	Reprise refoulement station de relevag EP	Reprise refoulement EP et pose regards EU			30					
VAULNAVEYS LE HAUT	Route de Brié_réhabilitation réseaux	Mise en séparatif (reste réserves à lever)			90					2
ST GEORGES ET ND COMMIIERS - VIF	Sécurisation AEP les Commiers - Tranche 3 - Phase 3	Création conduite d'adduction Ø250 + renouvellement distribution et EP ouvrage 1 (vidange se jetant ds milieu naturel)			75					

BUDGET 2024

AEP	EU	EP	TOTAL
11 400 000 €	16 300 000 €	5 000 000 €	32 700 000 €

Eau potable	km
Adduction	300
Distribution	1553

Assainissement	km
EU	947
UNI	338
EP	810

TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d’une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées

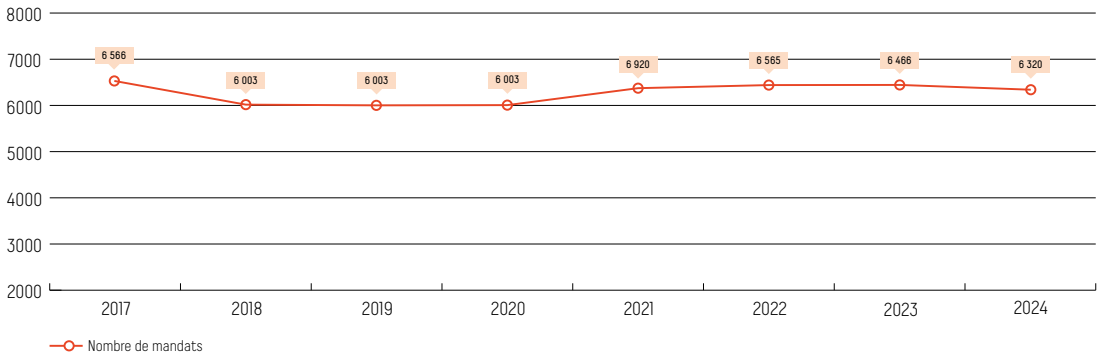
	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre ACBC renouvelés	89	74	85	75	69
Nombre ACBC (lots) lancés	29	22	27	31	27
Nombre marchés (lots) lancés	93	67	64	58	34
Nombre avenants passés	43	35	18	21	42
Nombre de marchés soumis en CAO	75	63	54	35	32
Nombre d’avenants soumis en CAO	2	10	5	5	7
Nombre de protocoles transactionnels	2	8	2	2	1
Nombres de délibérations rédigées	7	15	9	13	13
Nombre de dossiers rapportés au Président	104	93	66	98	63

Exécutions des marchés

2024 : appropriation du logiciel de comptabilité (changé en 2023)

Choix d’exprimer les données en mandats et non pas en factures du fait d’une gestion multibudgétaire d’un nombre important de marchés. Cette donnée d’entrée reflète plus exactement l’activité de l’unité.

L’activité demeure relativement similaire par rapport aux années antérieures, avec constat d’une légère reprise post années COVID 19.



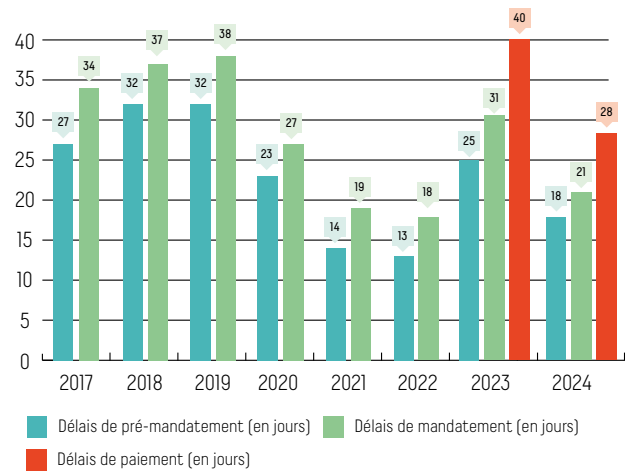
Objectif 2024 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

Objectif 2024 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

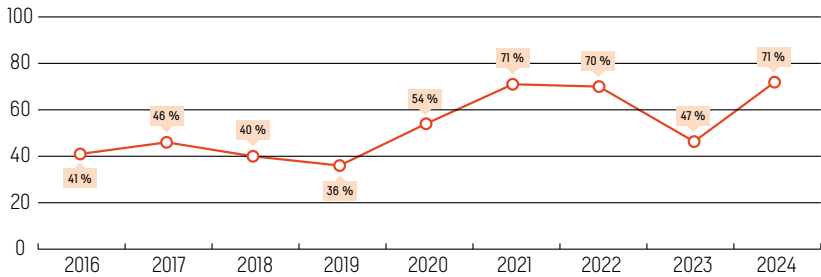
Objectif 2024 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2024, mais le délai a été réduit de manière significative par rapport à 2023. L’unité a accueilli de nouveaux agents sui ont dû être formés.



Mandats réalisés dans les 20 jours



COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2024
Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d’une facture d’eau d’un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur		Nouvel index		Ancien index		Ancien index	
Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC	
Distribution de l'eau							
(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)							
Collecte et traitement des eaux usées							
Redevance communale : 0,00				Depuis le 1/1/00*			
Redevances communautaires :							
	Qté m³	Prix unitaire € HT/m³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	1,2272	147,26			10,00%	161,99
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70
Sous-total redevances communautaires							169,69
Organismes publics :							
Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat							
Total Hors Taxe							
Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.							
Total TTC							
Net à payer							

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2025
Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index
-------------	--------------	--------------	--------------

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
-----	------------------	-------------------------	--------------------------	----------------	----------	---------------------

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communale : 0,00 Depuis le 1/1/00*

Redevances communautaires :

	Qté m³	Prix unitaire € HT/m³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro* du 01/01/2024 au 31/12/2024	120	1,2272	147,26			10,00%	161,99
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	169,69
--------------------------------------	--------

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau
ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 %
pour l'assainissement conformément à la loi de finances
rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer

GESTION FINANCIERE : BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisé
011	Charges à caractère général	12 336 550,83	14 960 198,00	13 235 268,07	88,5
012	Charges de personnel	9 743 787,82	10 306 745,00	10 261 055,05	99,6
65	Autres charges de gestion courante	314 516,64	324 776,00	265 415,05	81,7
66	Charges financières	823 683,36	1 235 000,00	1 056 606,35	85,6
67	Charges exceptionnelles	109 708,98	462 000,00	323 040,36	69,9
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement		23 328 247,63	27 288 719,00	25 141 384,88	92,1 %
023	Virement à la section d'investissement	0	11 443 388,15	0	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 924 689,41	10 200 000,00	8 965 639,04	87,9
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		8 924 689,41	21 643 388,15	8 965 639,04	41,4 %
Total dépenses de fonctionnement fonctionnement		32 252 937,04	48 932 107,15	34 107 023,92	69,7 %

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisé
013	Atténuation de charges	92 189,81	46 360,00	140 186,45	302,4
70	Prestations de services	10 607 343,97	9 321 301,00	10 668 708,45	114,5
74	Subventions d'exploitation	1 292 761,45	1 230 000,00	1 265 761,99	102,9
75	Autre produits de gestion courante	26 019 620,30	26 900 000,00	26 130 325,71	97,1
76	Produits financiers	106 004,03	135 000,00	146 766,97	108,7
77	Produits exceptionnels	332 049,20	0,00	354 333,20	
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	44 213,00	8 177,00	8 177,00	100
Total recettes réelles de fonctionnement		38 494 181,76	37 640 838,00	38 714 259,77	102,9 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	8 491 269,15	0,00	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 895,00	2 800 000,00	1 386 566,78	49,5
Total recettes d'ordre de fonctionnement		628 895,00	11 291 269,15	1 386 566,78	12,3 %
Total recettes de fonctionnement		39 123 076,76	48 932 107,15	40 100 826,55	82 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	5 632 344,86	177,7%	5 632 344,86	177,7
20	Immobilisations incorporelles	539 523,80	67,6%	539 523,80	67,6
21	Immobilisations corporelles	1 404 338,41	75,4%	1 404 338,41	75,4
23	Immobilisations en cours	15 381 786,52	79,0%	15 381 786,52	79
27	Autres immobilisations financières	0,0%	-	0,0%	-
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	778 452,14	51,9%	778 452,14	51,9
458102	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	47 102,00	94,2%	47 102,00	94,2
Total dépenses réelles d'investissement		17 704 462,74	26 860 000,00	23 783 547,73	88,5%
166 + 16449 + 16451	Opérations neutres de trésorerie	4 325 304,61	19 000 000	0	0
001	Déficit d'investissement reporté	0	8 599 792,42	0	0
Total dépenses mixtes d'investissement		4 325 304,61	27 599 792,42	0	0,0 %
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 895	2 800 000	1 386 566,78	49,5
041	Opérations patrimoniales	876 871,81	4 664 000,00	1 840 643,73	39,5
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 505 766,81	7 464 000,00	3 227 210,51	43,2
Total dépenses d'investissement		23 535 534,16	61 923 792,42	27 010 758,24	43,6

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisé
13	Subventions d'investissement	690 874,00	641 000,00	495 331,00	77,3
16	Emprunts et dettes assimilées		5 819 611,85	2 276 000,00	39,1
23	Immobilisations en cours	23 820,14	0,00	79 379,51	
27	Autres immobilisations financières	5 454,55	6 000,00	5 454,55	90,9
458201	Op sous mandat Recettes	63 815,22	1 500 000,00	868 332,07	57,9
458202	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	24 912,00	50 000,00	46 445,00	92,9
Total dépenses réelles d'investissement		808 875,91	8 016 611,85	3 770 942,13	47,0 %
1068	Dotations, fonds divers et réserves	12 263 994,27	8 599 792,42	8 599 792,42	100
166 + 16449 + 16451	Opérations neutres de trésorerie	4 325 304,61	19 000 000,00	0,00	0
Total dépenses mixtes d'investissement		16 589 298,88	27 599 792,42	8 599 792,42	31,2 %
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	11 443 388,15	0,00	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 924 689,41	10 200 000,00	8 965 639,04	87,9
041	Opérations patrimoniales	876 871,81	4 664 000,00	1 840 643,73	39,5
Total dépenses d'ordre d'investissement		9 801 561,22	26 307 388,15	10 806 282,77	41,1 %
Total dépenses d'investissement		27 199 736,01	61 923 792,42	23 177 017,32	37,4 %

FACTURE TYPE 2023



FACTURE D'EAU
INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre
consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR8022455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat,
vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre
banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions
décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de
débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant
le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez
obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel.
Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte
pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 08000000006213560105556405903151 41033

FACTURE TYPE 2024



Facture émise par



Service Public Local
intercommunal pour le contrôle de
Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Luné au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaupeny CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNE TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2025 au 31/12/2025

120 M³

À RÉGLER AVANT LE

Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable

Collecte et traitement des eaux usées

Organismes publics

Total

182,81 €

169,69 €

57,03 €

409,53 €

MONTANT NET A PAYER

409,53 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € annuelle chaque année.
Peut être abonnée dès professionnelle, conformément au décret n° 2012-1118 du 2
octobre 2012, notre pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC

Montant total des parts fixes : 40.41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

ISAN : | 20N200 UN R08 |

ICS : FR00221001541

RUM : T1P000541000000006213560106031902

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 409,53 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mettre le prélèvement SEPA personnel au compte de l'abonné de l'abonné
non autorisé SPL Eaux de Grenoble Alpes à émettre des instructions à votre
banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous
benefitez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions
décrites dans la convention que vous avez passée avec elle, une dérogation de
remboursement peut être proposée dans les 6 semaines suivant le date de
2025 de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous devez conserver
la preuve d'identité sur laquelle est un document que vous pouvez
obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA personnel
sans signature requise pour débiter, à réception, votre compte
pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 580000000006213560106031902930151 40953

91

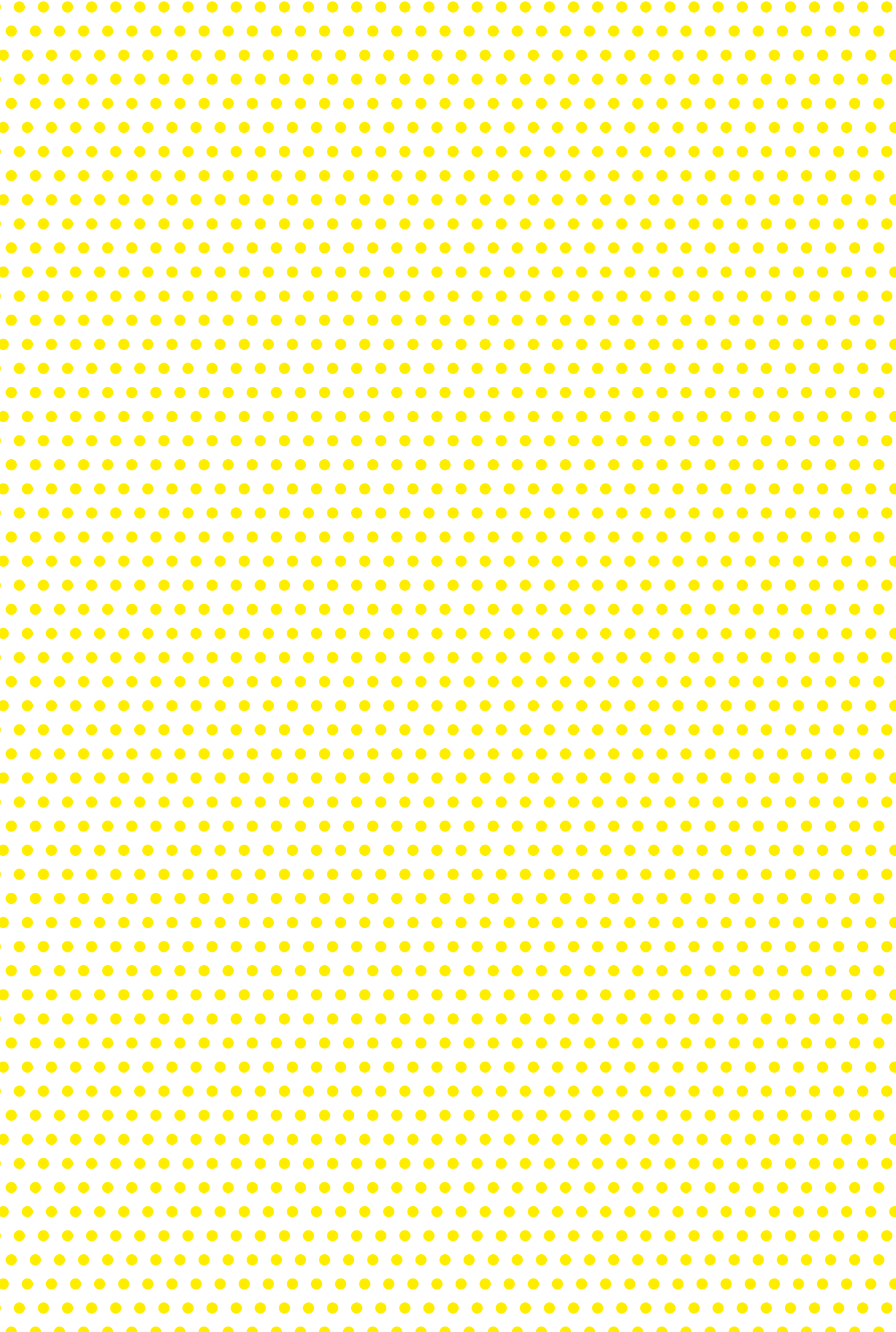
ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 24 JANVIER 2024	
Informations	• Point conclusif sur la gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA • Bilan des contentieux eau • Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024 • Bilan pluriannuel des accidents du travail • Bilan des feuilles de route eau potable et assainissement à mi-mandat.
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MARS 2024	
Informations	• Bilan travaux 2023 et programmation 2024 • Négociation annuelle obligatoire 2024 • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 MAI ET DU 30 MAI 2024	
Informations	• Travaux PAPI Drac – impact AEP (SYMBHI) • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) • Information sur la relève à distance des compteurs d'eau
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 JUIN 2024	
Informations	• Point d'avancement transfert du pôle distribution de la SPL Eaux de Grenoble Alpes • Election d'un membre du comité des usagers au sein du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement • Point d'avancement des études d'impact du changement climatique sur les ressources du Drac et de la Romanche • Bilan de la journée sécurité du 14 mai 2024
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 11 SEPTEMBRE 2024	
Informations	• Réforme des redevances prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique : Intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • RETEX crue de la Romanche du 21 juin 2024 et impacts sur les champs captant de Jouchy • Stratégie de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux des Régies Eau et Assainissement : ◦ Etude diagnostic GC des ouvrages d'eau potable et assainissement ◦ Etat de santé des réseaux assainissement • Travaux de vidange et inspection des digesteurs d'Aquapole
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 9 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE 2024	
Informations	• Projet d'organisation du département de l'eau à l'occasion de la reprise d'activités de la distribution de la SPL EDGA. • Point d'étape Zones de sauvegarde – secteur Drac Romanche – Programme d'actions multi-partenarial- stratégie de consultation • SPL EDGA - Rapport annuel des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au conseil d'administration pour l'exercice 2023. • Stratégie impayés pour les abonnés non domestiques • Bilan énergétique de la station d'épuration Aquapole : retour sur l'étude Qualisteo • Enquête santé et qualité de vie au travail

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 24 JANVIER 2024	
Informations	• Point conclusif sur la gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA • Bilan des contentieux eau • Bilan des feuilles de route eau potable et assainissement à mi-mandat.
Délibérations	• Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2024 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MARS 2024	
Informations	• Bilan travaux 2023 et programmation 2024 • Négociation annuelle obligatoire 2024 • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
Délibérations	• Convention de financement pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la rue Hector Berlioz sur la commune d'Echirolles • Convention relative à la déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement nécessaires pour la réalisation du transport par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux • Marchés de fourniture de fontes de voirie et de produits de scellement et d'enrobés à froid d'assainissement sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole (3 lots) • Travaux de mise à l'arrêt, de vidange complète, de nettoyage et de remise en service des digesteurs de la station métropolitaine d'épuration d'Aquapole • Modification des statuts de la Métropole afin de pouvoir exercer des missions complémentaires relative à la « gestion des eaux souterraines » de son territoire (point d'information) • Commission de contrôle et de stratégie financière : nouvelles modalités de fonctionnement (point d'information) • Energies renouvelables - installation de centrales photovoltaïques sur 3 parkings métropolitains : Alpexpo, Golf de Seyssins et site de la station de pompage des eaux de Rochefort (point d'information)
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 MAI ET DU 30 MAI 2024	
Informations	• Travaux PAPI Drac – impact AEP (SYMBHI) • Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) • Information sur la relève à distance des compteurs d'eau
Délibérations	• Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets pour l'année 2024 • Compte administratif assainissement pour l'année 2023
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 JUIN 2024	
Informations	• Point d'avancement transfert du pôle distribution de la SPL Eaux de Grenoble Alpes • Élection d'un membre du comité des usagers au sein du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement • Point d'avancement des études d'impact du changement climatique sur les ressources du Drac et de la Romanche • Bilan de la journée sécurité du 14 mai 2024

Délibérations	• Choix du mode de gestion de la facturation de l’eau et de l’assainissement sur le territoire métropolitain à compter de 2025 et caractéristiques principales du contrat • Accords-cadres à bons de commande de travaux sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole - Lots 1 et 2 • Travaux de raccordement des effluents de l’usine de dépollution du Sonnant d’Uriage au système d’assainissement de Grenoble-Alpes Métropole - lot 2 - Tronçon amont «Combe de Gières» • Avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la ventilation des unités de biofiltration BIO C1 ET BIO C2 sur l’usine de traitement des eaux usées AQUAPOLE : marché n°2021-760 • Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l’Assainissement de Grenoble-Alpes Métropole • Contrat de concession de travaux et de valorisation du biogaz d’ Aquapole conclu avec le groupement GER EnER-Degrémont Service: rapport annuel 2023 • Transfert à Grenoble-Alpes Métropole de l’emprise foncière de six réservoirs d’eau potable, d’une station de pompage et d’une station d’épuration situés sur la commune de Corenc • Convention de participation pour la réalisation d’équipements publics exceptionnels pour la société Aledia • Approbation d’un bail à construction pour la création d’un surpresseur situé voie des Collines sur la commune du Pont-de-Claix
COMITÉ DES USAGERS DU 11 SEPTEMBRE 2024	
Informations	• Réforme des redevances prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique : Intervention de l’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse • RETEX crue de la Romanche du 21 juin 2024 et impacts sur les champs captant de Jouchy • Stratégie de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux des Régies Eau et Assainissement : • Etude diagnostic GC des ouvrages d’eau potable et assainissement • Etat de santé des réseaux assainissement • Travaux de vidange et inspection des digesteurs d’Aquapole
Délibérations	• Appel à projets de solidarité internationale pour l’année 2024 : choix des dossiers retenus • Marché d’élimination des boues produites par l’usine de traitement des eaux usées Aquapole dont l’exploitation de l’unité d’incinération et ses ouvrages annexes : avenant n°2 au marché n°2019-271 • Budget annexe Régie Assainissement - Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire), exercice 2024
COMITÉ DES USAGERS DU 9 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE 2024	
Informations	• Stratégie impayés pour les abonnés non domestiques • Bilan énergétique de la station d’épuration Aquapole : retour sur l’étude Qualisteo • Enquête santé et qualité de vie au travail
Délibérations	• réseaux eau potable et assainissement 5 lots • Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2025 • Tarifs de la Participation pour le Financement de l’Assainissement Collectif (PFAC), applicables à partir du 1er janvier 2025 (évolution en fonction inflation) • Tarifs de la Redevance d’Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif) • Tarifs de la Redevance d’Assainissement Non-Collectif applicables à compter du 1er janvier 2025 (pas augmentation tarif) • Convention de réception et de traitement des lixiviats et des matières de vidange sur la station Aquapole • Convention avec le syndicat d’assainissement des lacs de Laffrey et Petichet (SIALLP) pour l’exploitation d’ouvrages d’assainissement • Transfert à Grenoble-Alpes Métropole de l’emprise foncière de deux réservoirs d’eau potable, d’une station de pompage d’eaux usées ainsi que d’une station de relevage • des eaux pluviales situées sur la commune de Gières



PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Crédits photos : Clara Goubault : p.5, p.8 « mars », p.9, p.31, 32, 33, Lucas Frangella : p.6 à droite, p.16 en haut, p.34, p.35, p.42, Thomas Sintès : p.8 « mai » Brigitte Sarazin : p.8 « octobre » Lisaphotosdumonde : p.11 en haut, p.18, p.24, Fanny Fontaine : p.11 milieu et bas, p.14, p.37 à gauche, p.38

Mai 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

